

**Parler d'une seule voix**  
*Une certaine idée du politique*  
*dans le Canada français du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*

Ateliers du CIRCEM  
Université d'Ottawa

Éric Bédard  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Rimouski  
Mars 2005

## Précisions

Le texte que vous allez lire est le second chapitre d'une thèse de doctorat qui a été soutenue à l'Université McGill en novembre 2004. Son titre : *Le moment réformiste. La pensée d'une élite canadienne-française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*. L'historiographie s'est beaucoup penchée sur la pensée des « rouges » et sur celle des « ultramontains » mais aucune étude ne s'est penchée de façon systématique sur la pensée de l'élite réformiste au pouvoir au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Par « réformistes », j'entends les personnages suivants : Louis-Hippolyte LaFontaine, Augustin-Norbert Morin, Joseph-Édouard Cauchon, Étienne Parent, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Antoine Gérin-Lajoie et quelques autres moins connus. Pour en arriver à comprendre leur pensée, j'ai analysé ce que l'on appelait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la « presse ministérielle », les débats de l'Assemblée législative récemment reconstitués ainsi que tous les écrits publics des réformistes. L'objectif de ma thèse était double : d'une part comprendre les grandes lignes de la pensée réformiste et, d'autre part, situer cette pensée par rapport au « libéralisme ». Le présent chapitre porte sur le rapport des réformistes au politique. Chacun de mes cinq chapitres se penche sur un « concept ». Mes travaux sont très inspirés par la démarche de Pierre Rosenvallon : celle d'une « histoire conceptuelle du politique ».

## Abréviations

<i>AdC</i>	<i>L'Aurore des Canadas</i>
AUdM	Archives de l'Université de Montréal
<i>C</i>	<i>Le Canadien</i>
<i>CC</i>	<i>Courrier du Canada</i>
<i>CdÉU</i>	<i>Courrier des États-Unis</i>
<i>CD</i>	<i>Les Cahiers des Dix</i>
<i>CHR</i>	<i>Canadian Historical Review</i>
DAL	Débats de l'Assemblée législative (Canada-Uni 1841-1856)
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
<i>JCS – REC</i>	<i>Journal of Canadian Studies – Revue d'Études canadiennes</i>
<i>JdQ</i>	<i>Le Journal de Québec</i>
<i>JIP</i>	<i>Journal de l'Instruction publique</i>
<i>M</i>	<i>La Minerve</i>
<i>MR</i>	<i>Mélanges religieux</i>
PUL	Presses de l'Université Laval
<i>RC</i>	<i>La Revue canadienne</i>
<i>RHAF</i>	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
SHM	Société historique de Montréal
UTP	University of Toronto Press

*Il ne combattait pas pour le plaisir  
de combattre; toute opposition injuste, frivole,  
le chagrinait, parce qu'elle était à ses  
yeux une cause de faiblesse. Rien au contraire  
ne lui donnait autant de satisfaction  
que l'unanimité d'opinion sur une question  
quelconque. L'union, l'union, disait-il sans  
cesse, c'est elle qui fait la force des sociétés<sup>1</sup>...*

Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard*

Les réformistes ont presque tous fait de la politique ou gravité autour de sa faune, à titre de politicien, de journaliste, de juge ou de fonctionnaire. Pourtant, cette activité dévoreuse d'énergie qui, pour la plupart, représente l'essentiel des préoccupations d'une vie, ne semble pas avoir inspiré un grand enthousiasme. Pour plusieurs, elle est même source d'un profond désenchantement sur la nature humaine; la politique n'est pas la sphère des grandes réalisations héroïques mais celle des déchirements et de l'affrontement perpétuel. C'est du moins de cette façon que nous avons perçu le rapport trouble des réformistes au politique. Si leur rapport au temps, étudié dans le précédent chapitre, fournit d'utiles indications pour qui cherche à savoir si les réformistes conçoivent le « progrès » comme une chose nécessaire, voire souhaitable, le rapport au politique, voulons-nous montrer dans ce chapitre, permettra peut-être de mieux saisir la hiérarchie des principes politiques qui est à l'œuvre dans leur discours et d'ainsi préciser leur définition du « libéralisme ».

Ce n'est pas d'hier que le rapport au politique des réformistes en particulier et des Canadiens français en général intéresse les chercheurs. Cette question sensible a généré deux types d'interrogations depuis la fin des années cinquante : Le Canada français a-t-il été une société monolithique ? Les Canadiens français ont-ils entretenu un rapport différent, voire ambigu à la démocratie ? Dans notre historiographie, ces deux

---

<sup>1</sup> Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard*, *op. cit.*, p. 244.

interrogations se confondent souvent. La thèse du monolithisme idéal canadien-français, habitée par un seul et unique discours, celui d'un clérico-nationalisme rétrograde et réactionnaire, proche de l'antimodernisme ultramontain, est aujourd'hui très difficile à soutenir. Les recherches sur les idées politiques et économiques canadiennes-françaises des quarante dernières années n'ont cessé de nous rappeler la présence d'un courant libéral souvent minoritaire mais important. Elles permettent d'entrevoir une société pluraliste, traversée par des courants politiques et idéologiques différents<sup>2</sup>. Si le Canada français n'était pas un univers clos, à tout le moins sur le plan des idées et de la pensée, en revanche, le rapport parfois trouble des Canadiens français à la démocratie continue de soulever certains débats. La thèse controversée de Pierre Elliott Trudeau sur le rapport ambigu des Canadiens français à la démocratie est toujours âprement discutée par certains chercheurs. Les Canadiens français, écrivait Trudeau en 1958, « ne votèrent jamais pour une idéologie économique ou politique, mais seulement pour l'homme ou le groupe qui défendait leurs droits *ethniques* »<sup>3</sup>. Cette perspective a été très critiquée par Yvan Lamonde dans sa synthèse récente sur l'histoire sociale des idées québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans un autre texte, Lamonde estime que la perspective de Trudeau « est devenue le petit lait de ceux qui, critiques de la souveraineté, se sont employés à décrier le nationalisme, sans assumer la responsabilité d'en esquisser l'alternative »<sup>5</sup>. Cette importance qu'accorde Lamonde aux thèses de Trudeau sur le rapport historique des Canadiens français à la démocratie doit probablement être située dans le contexte du débat sur la nature du nationalisme québécois qui a fait rage durant les années quatre-vingt-dix. Les thèses d'Esther Delisle sur l'antisémitisme apparent de certains

---

<sup>2</sup> Pour s'en convaincre, voir, notamment, Fernande Roy, « Les historiens québécois et le libéralisme », *Progrès, harmonie, liberté*, op. cit., p. 11-43 ; Yvan Lamonde, *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal : Fides, 1995, 285 p.

<sup>3</sup> Pierre Elliott Trudeau, « De quelques obstacles à la démocratie », *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal : HMH, p. 111.

<sup>4</sup> Dans la conclusion de son premier tome sur l'histoire sociale des idées, Lamonde écrit : « On a écrit dans les années cinquante que, historiquement, les Canadiens français n'ont pas voulu la démocratie pour eux-mêmes et que les anglophones n'ont rien fait pour leur en donner le goût ». Sans le citer, Lamonde fait clairement référence au texte de Trudeau sur les obstacles à la démocratie. Voir Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 488.

<sup>5</sup> Yvan Lamonde, *Trajectoires de l'histoire du Québec*, Montréal : Fides, 2001, p. 14.

nationalistes canadiens-français des années 1930<sup>6</sup> et les déclarations controversées de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau sur le « vote ethnique » ont amené de nombreux intellectuels à réfléchir au caractère ethnique ou civique du nationalisme québécois<sup>7</sup>.

Si ce débat ne manque pas d'intérêt, il nous est apparu nécessaire, dans le présent chapitre, d'éviter les écueils de la polémique qui pourraient nous éloigner d'une saine compréhension du rapport des réformistes au politique. Pour y voir plus clair, peut-être faut-il reposer la question du rapport global des Canadiens français au politique, un peu comme l'avaient fait, à leur façon, André J. Bélanger et Ralph Heintzman à une certaine époque. Curieusement, sauf en de très rares occasions, les études de ces deux chercheurs ont rarement été discutées par les historiens québécois.

Publiée en 1983, l'une des études de Heintzman porte précisément sur la culture politique québécoise entre 1840 et 1960. L'auteur tente de comprendre pourquoi, au Québec plus qu'ailleurs, des institutions à caractère public ont échappé au contrôle des politiciens (ex. sociétés de colonisation, département de l'Instruction publique). Selon Heintzman, cette situation découle d'une méfiance de la population à l'égard des politiciens et, plus largement, d'une méfiance à l'égard du politique. Le politique a été longtemps perçu par les Canadiens français comme le lieu des basses manœuvres et de la vile corruption. En confiant certains secteurs de la vie collective à des institutions non partisans, ceux-ci auraient cherché à les mettre à l'abri du conflit permanent entre politiciens intéressés<sup>8</sup>. Cette réduction du politique à la « partisanerie », et aux querelles qui lui sont propres, est également constatée par André J. Bélanger dans une étude publiée en 1974 et consacrée à certaines revues et publications nationalistes des années 1930. Bélanger a le sentiment de découvrir une pensée apolitique qui cherche à recréer la richesse d'un passé

---

<sup>6</sup> Nous pensons à sa thèse controversée sur l'antisémitisme du chanoine Lionel Groulx. Voir Esther Delisle, *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, le Devoir et le délire d'extrême droite dans la province de Québec 1929-1939*, Outremont : Étincelle, 1992, 284 p.

<sup>7</sup> Parmi les historiens qui se sont intéressés à la question, voir Gérard Bouchard, « Pour une nation québécoise », *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal : vlb éditeur, 1999, p. 11-80.

<sup>8</sup> Ralph Heintzman, « The Political Culture of Quebec, 1840-1960 », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. XVI, n° 1, mars 1983, p. 3-59.

révolu. À la façon du philosophe Carl Schmitt<sup>9</sup>, il estime que le principal critère du politique, voire son essence, c'est le conflit qu'il génère : « Il va de soi que tout conflit n'est pas politique, mais, en revanche, le politique est nécessairement conflit »<sup>10</sup>. Penser politiquement la société, c'est concevoir qu'il existe plusieurs idéologies concurrentes qui, toutes, proposent une façon différente de gouverner. Penser politiquement, c'est donc assumer l'idée du conflit. Or c'est précisément ce que rejettent les idéologies québécoises des années 1930 étudiées par Bélanger. Leur « apolitisme » tiendrait précisément dans ce rejet de toutes les formes de conflit inhérentes au politique, dans cet espoir de vivre à nouveau dans un monde où l'harmonie régnerait sans partage et pour toujours. Bien qu'assez proche des conclusions de Bélanger, Heintzman estime quant à lui que le concept d'« apolitisme » ne rend pas correctement compte de la culture politique canadienne-française. À son avis, les Canadiens français entretiennent à l'égard du politique une sorte de relation « amour-haine »<sup>11</sup> qui découle de leur infériorité économique. Dans le Canada français d'avant la Révolution tranquille, les situations stables de la fonction publique et parapublique jouissaient d'un prestige plus grand qu'ailleurs. Or ces postes étaient distribués en fonction des loyautés partisans, non selon les compétences et le mérite, ce qui irritait le commun des mortels. En somme, écrit Heintzman :

The term “apolitisme” which [Bélanger] places at the centre of his analysis is misleading and therefore not fully appropriate. The attitude of intellectuals and of many others (including politicians) toward partisan politics was not one of indifference or of neglect but rather of *positive hostility*, an hostility which was but the other side of fascination and need. Thus Bélanger would have been closer to the truth if he had retained the more appropriate term “*antipolitisme*”<sup>12</sup>.

Selon Heintzman, cet antipolitisme ferait son apparition dès l'obtention du gouvernement responsable. La pratique du patronage, qui débute à l'époque de LaFontaine, serait vécue

---

<sup>9</sup> Carl Schmitt, *La notion de politique. Théorie du partisan*, Paris : Champs Flammarion, 1992, p. 54-127. Selon le philosophe allemand, le critère du politique est la dialectique « ami-ennemi ». Il y a donc politique s'il y a conflit, selon Schmitt.

<sup>10</sup> André J. Bélanger, *L'apolitisme des idéologies québécoises : le grand tournant de 1934-1936*, Québec : PUL, 1974, p. 4.

<sup>11</sup> Heintzman, *loc. cit.*, p. 41.

<sup>12</sup> Heintzman, *loc. cit.*, p. 48. Les italiques sont de nous.

plus difficilement par les élites canadiennes-françaises que par celles du Haut-Canada, tout simplement parce que les premières ne disposaient pas d'une aussi grande variété de choix de carrières. Les postes de la fonction publique auraient donc été plus convoités au Bas-Canada que dans la province voisine<sup>13</sup>.

C'est en ayant à l'esprit les intuitions de Heintzman sur la culture politique canadienne-française que nous avons abordé le rapport des réformistes au politique. Le moment réformiste que nous avons tenté de ressaisir peut s'avérer particulièrement éclairant pour qui s'intéresse au rapport des Canadiens français au politique, entre autres choses pour vérifier si ceux-ci partageaient l'antipolitisme dont parle Heintzman. Logiquement, les réformistes auraient dû échapper à cet antipolitisme puisque c'étaient eux qui distribuaient les postes et autres prébendes partisans. Or nous allons voir qu'en dépit de ce pouvoir de nomination, de ces « privilèges » dont ils héritent après l'obtention du gouvernement responsable, les réformistes ont une attitude très négative par rapport à la politique. Selon nous, cette vision sombre découle d'un événement fondamental : la scission définitive du bloc canadien-français en deux partis distincts. Pour la première fois de leur histoire, les Canadiens français ne forment plus un bloc compact, uni derrière un seul chef, comme cela avait été le cas depuis les débuts du parlementarisme en 1791. Cette perception fort négative de la division des Canadiens français soulève des questions importantes. Dans quelle mesure admet-on le conflit et la délibération à l'intérieur du groupe canadien-français ? Ce rapport au politique s'inscrit-il dans l'horizon du libéralisme politique ? Ces questions, ignorées par Heintzman, pourraient permettre d'enrichir notre compréhension de la culture politique canadienne-française.

### **Le politique comme instrument de conservation**

Les traces d'une certaine déception qu'inspire l'activité politique sont multiples. On en retrouve plusieurs dans les lettres que LaFontaine adresse à Baldwin. En juin 1845, le chef réformiste confie à son collègue qu'il retournerait volontiers à la pratique du droit,

---

<sup>13</sup> Sur la formation de l'élite haut-canadienne, voir J.K. Johnson, *Becoming Prominent. Regional Leadership in Upper Canada 1791-1841*, Montreal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1989, 217 p.

car la politique lui a donné « une piètre opinion de la nature humaine »<sup>14</sup>. Trois mois plus tard, de nouveau ce « dégoût » de la « nature humaine »<sup>15</sup>, dégoût tel qu'il ne sait plus s'il veut exercer le pouvoir. Réfléchissant à la défaite de son allié réformiste au Haut-Canada en 1851, LaFontaine se plaint de « l'ingratitude à laquelle sont exposés tous les hommes publics quels que soient les sacrifices qu'ils ont consentis »<sup>16</sup>. Lors du grand banquet qu'on organise en son honneur pour le remercier de sa contribution, LaFontaine déclare que « la vie publique dans ce pays use et use bien vite. Personne plus que moi n'en connaît les effets »<sup>17</sup>. Une étonnante déclaration de la part d'un homme qui avait été le premier de la colonie à diriger un gouvernement responsable. Esprit chagrin, écorché vif, LaFontaine n'est pas le seul à éprouver de tels sentiments à l'égard de la politique. Dans une lettre à Rameau, Parent témoigne de l'aversion que suscite chez lui cette activité diviseuse : « Je ne crains pas l'anglo-saxonnisme par lui-même; si nous périssons, ce sera par la politique, c'est-à-dire par nos propres mains »<sup>18</sup>.

Ce regard sévère sur la politique, ce thème d'une nature humaine pervertie par le conflit politique, on les retrouve dans les oeuvres romanesques de Chauveau et de Gérin-Lajoie. Dans *Charles Guérin*, le narrateur vante l'« âme noble et pure » des jeunes patriotes Jean Guilbault et Charles Guérin. Contrairement aux « vieilles prostituées politiques »<sup>19</sup>, les jeunes personnages mis en scène par Chauveau font passer la nationalité avant leurs intérêts personnels. Dans son testament, un certain Monsieur Dumont, le meilleur ami du père de Charles Guérin, conseille à ce dernier « d'abandonner les romans, la musique, la botanique, la politique et autres frivolités »<sup>20</sup> pour se consacrer pleinement à l'étude du droit. Une « frivolité », mais aussi, vraisemblablement, une « calamité », si l'on en croit le narrateur. Dans la conclusion du roman, il évoque la popularité croissante de Charles Guérin dans sa localité d'adoption, une popularité telle qu'on « parle de lui comme

<sup>14</sup> LaFontaine à Baldwin, 15 juin 1845, SHM. Fonds LaFontaine-Baldwin.

<sup>15</sup> LaFontaine à Baldwin, 23 septembre 1845, SHM. Fonds LaFontaine-Baldwin.

<sup>16</sup> LaFontaine à Baldwin, 22 décembre 1851, SHM. Fonds LaFontaine-Baldwin.

<sup>17</sup> *M*, 4 octobre 1851.

<sup>18</sup> Parent à Rameau, 9 août 1861, cité dans Bruchési, *Témoignages d'hier*, op. cit., p. 175.

<sup>19</sup> Chauveau, *Charles Guérin*, op. cit., p. 63.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 339.

député »<sup>21</sup> : « Bons lecteurs, et vous aimables lectrices, si vous vous intéressez à lui et à sa jeune famille, priez le ciel qu'il leur épargne cette calamité !... »<sup>22</sup>

Cette vision ironique, mais essentiellement négative de la politique, on la retrouve également dans *Jean Rivard*. Le destin du héros de Gérin-Lajoie est une longue ascension vers les sommets. Il défriche une terre, devient prospère et fonde un village qui porte son nom. Ce rayonnement, cette réussite le poussent tout naturellement, et bien malgré lui, vers la politique. Il devient maire de Rivardville et se voit offrir le poste de député. Jean Rivard ne choisit pas la politique, c'est elle qui le choisit, car celle-ci n'est pas une vocation, un métier mais une reconnaissance pour le travail accompli et le dévouement à l'égard de la communauté locale. Lorsqu'un groupe de citoyens lui demande de se présenter, Jean Rivard lui répond que « les charges publiques ne doivent jamais se demander, mais elles ne doivent pas non plus se refuser sans de graves raisons; il y aurait dans ce refus égoïsme ou indifférence »<sup>23</sup>. « Candidat populaire », Rivard connaît un « triomphe » dans ce qui constitue la conclusion heureuse de l'avant-dernière partie du roman. Or il est intéressant de constater que la dernière partie du livre, qui commence quinze ans après ce triomphe, ne fait pas le récit de cette expérience politique<sup>24</sup>. Rien là de très surprenant, puisque l'expérience vécue par Rivard est plutôt négative; elle aurait constitué une parenthèse pénible par rapport à ce destin exemplaire, censé inspirer ses contemporains canadiens-français<sup>25</sup>. Selon toute vraisemblance, Gérin-Lajoie situe la brève carrière politique du politicien Jean Rivard à la fin des années 1840, puisque le personnage est témoin de l'incendie du parlement. Époque de division et de tension par

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>23</sup> Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, op. cit.*, p. 372-373.

<sup>24</sup> Les lecteurs intéressés par cette étape de la carrière de Jean Rivard sont invités, en note de bas de page, à aller lire *Le Foyer Canadien* de 1864.

<sup>25</sup> Robert Major présente le héros d'Antoine Gérin-Lajoie comme un conquérant américain. À rebours d'une vision traditionnelle, centrée sur la lutte politique et constitutionnelle, *Jean Rivard* témoignerait de la présence, dans l'imaginaire canadien-français, de l'utopie américaine du *self-made man*. Un *self-made man* pour qui le vrai succès n'est pas politique mais économique et qui réalise, selon Major, que le « pouvoir, c'est l'argent, c'est la richesse. Il faut d'abord faire sa fortune personnelle. Le reste suit ». Ce transfert utopique du politique vers l'économique, Major l'explique par l'américanité de Gérin-Lajoie. À cette hypothèse – à notre avis risquée – il faudrait en ajouter une autre : celle du rapport trouble au politique. Major, par exemple, ne relève pas le fait qu'une partie non négligeable du roman d'Antoine Gérin-Lajoie n'a pas été intégrée dans l'édition originale du livre – et dans les éditions qui se succéderont jusqu'à

excellence, cette période marque l'avènement des rouges sur la scène politique. Rivard se sent déchiré, voire traqué par tous ces politiciens qui veulent le convaincre de rejoindre leurs rangs. Dans une lettre au curé Octave Doucet, Rivard écrit : « La politique, mon ami, est beaucoup plus amusante de loin que de près »<sup>26</sup>. Il décide finalement, après de longues hésitations, de rester « indépendant ». Les débats l'ennuient, les querelles de procédure l'exaspèrent. Les discours pour « tuer le temps »<sup>27</sup>, dont les « enfileurs de paroles »<sup>28</sup> sont les spécialistes font monter en lui la colère : « Quelle folie de ruiner sa santé pour si peu de chose ! »<sup>29</sup> La politique change les hommes, se plaint Jean Rivard. Elle les rend petits, envieux, mesquins. Pour y réussir, il faut forcément renoncer à ses principes moraux, être prêt à toutes les bassesses.

Le vrai problème du politique, explique Rivard, ce ne sont pas les institutions, car « notre forme de gouvernement est excellente; nous jouissons d'une pleine et entière liberté; nous avons à notre disposition tous les moyens d'obtenir justice et de faire respecter nos droits »<sup>30</sup>. Le problème du politique, ce sont d'abord les hommes. Ce sont eux qui doivent devenir meilleurs :

Le moyen d'en tirer bon parti [des institutions], c'est d'élever le caractère des hommes politiques, c'est de les rendre meilleurs, plus intelligents, plus sensés; c'est d'infiltrer l'esprit du gouvernement chez les masses et de répandre dans toute la population ces principes élevés d'honneur, de morale, de probité qui sont après tout la meilleure sauvegarde des intérêts et des destinées du peuple<sup>31</sup>.

Amer, Jean Rivard décide finalement de démissionner. Il explique ses motifs dans une lettre à ses électeurs :

---

aujourd'hui. Cette partie porte précisément sur l'expérience politique de Jean Rivard. Voir Major, *Jean Rivard ou L'art de réussir*, op. cit., p. 14.

<sup>26</sup> Antoine Gérin-Lajoie, « Jean Rivard économiste », *Le foyer canadien. Recueil littéraire et historique*, tome II, Québec : bureaux du « foyer canadien », 1864, p. 224.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>31</sup> *Ibid.*

Notre éducation première, nos habitudes, notre manière de vivre, je pourrais ajouter notre simplicité, notre bonne foi, tout concourt à nous inspirer de l'éloignement pour cette vie de mensonge et d'agitation. J'ai plus souffert durant une seule des quatre années de ma carrière parlementaire que durant les dix plus dures années de ma carrière de défricheur<sup>32</sup>.

Le narrateur s'empresse toutefois de tempérer ce jugement péremptoire. Cette amertume de Rivard, explique-t-il, serait le fait d'un orgueil blessé : « Lorsqu'on a été longtemps le premier dans son village, il est dur de se trouver un des derniers dans une assemblée législative »<sup>33</sup>.

Ce point de vue moral, à notre avis éminemment conservateur, c'est-à-dire cette insistance sur la « nature humaine » qui serait trop faible, pas assez désintéressée, donc ingrate et corruptible, on le retrouve aussi chez Barthe. En décembre 1858, le directeur du *Canadien* explique qu'il fut un temps où les institutions étaient fondamentalement injustes à l'égard de la nationalité canadienne. Ce temps est révolu, constate Barthe, mais le mal du politique n'est pas pour autant disparu; à preuve, les Canadiens français sont plus divisés que jamais. L'obtention du gouvernement responsable n'a donc pas tout réglé. S'il y a division, si la nationalité canadienne ne parle pas d'une seule voix, croit Barthe, c'est à cause de « l'envie », ce « vice honteux qui s'est attaché comme un chancre à notre corps politique ». Ce vice immonde, explique Barthe, n'est pas naturel au peuple canadien, par essence « naïf et si bon ». « Non : c'est le démon de la politique qui a donné naissance à l'envie, ce vice en germe dans le caractère français ». Certains hommes sont prêts à tout pour obtenir un siège : « certains entêtés, par les fumées de l'ambition, ont perdu la tête »<sup>34</sup>.

Les ambitieux qui ne pensent qu'à obtenir un ministère, les « enfileurs de parole » qui aiment s'entendre parler, les « vieilles prostituées politiques » corrompues et, enfin, les ingrats qui se détournent de leurs valeureux chefs auraient tous oublié le sens ultime du

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>34</sup> *M*, 22 décembre 1858.

politique : celui de conserver la nationalité. C'est ainsi qu'est présentée la véritable fin du politique pour la nationalité :

La politique, à mes yeux, n'est qu'un accessoire, un instrument qui sert à conserver notre nationalité. Que m'importe à moi que mes petits-enfants [...] vivent sous un gouvernement absolu, constitutionnel ou républicain, s'ils doivent parler une autre langue, suivre une autre religion que la mienne [...] ? Tâchons d'être une nation d'abord, ensuite nous verrons comment nous gouverner<sup>35</sup>.

C'est du moins ce que fait dire Chauveau à Charles Guérin. On a tout lieu de croire que c'est ce que pensait profondément l'auteur. Voilà à notre avis une citation qui résume bien le sentiment général des réformistes par rapport au politique. La politique est une nécessité, un devoir dont la seule grande finalité est de conserver la nationalité. « La première de toutes les lois est celle de sa préservation »<sup>36</sup>, explique de son côté Barthe. Tout ce qui ne répond pas à l'impérieuse nécessité de la préservation n'a que peu d'importance selon lui. Cette définition limitée du champ politique nous permet de mieux saisir le rapport trouble des réformistes aux idées générales sur le politique.

Car il est frappant de voir à quel point les réformistes partagent une allergie des pensées politiques qui se fondent sur ce que nous appellerions aujourd'hui des idéologies; eux appelaient cela des « systèmes ». Tout comme Cauchon, ils militeront contre tout « système politique »<sup>37</sup>, contre les « abstractions qui ne mènent à rien »<sup>38</sup>, contre la « folie des essais prématurés »<sup>39</sup>, contre les « théories constitutionnelles »<sup>40</sup>. Ils seront en général d'accord pour contester la validité de tout régime idéal « qui ne s'est jamais vu nulle part ailleurs »<sup>41</sup>. Homme de lectures et d'études, Parent est le plus nuancé des réformistes sur cette question. À son avis, il ne faut ni renoncer, ni se laisser étourdir par ces systèmes, car « dans le premier cas, on rejette le flambeau qui doit éclairer sa marche dans la vie réelle; dans le second, on se laisse éblouir les yeux, et l'on court aveuglément se briser

<sup>35</sup> Chauveau, *Charles Guérin, op. cit.*, p. 64.

<sup>36</sup> *C*, 4 juillet 1857.

<sup>37</sup> *JdQ*, 1<sup>er</sup> décembre 1842.

<sup>38</sup> *JdQ*, « Lettre aux électeurs de Montmorency de J. Cauchon », 8 octobre 1844.

<sup>39</sup> *JdQ*, 23 mars 1848.

<sup>40</sup> *DAL*, 12 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3040.

contre l'impossible »<sup>42</sup>. Ces nuances, on ne les retrouve pas chez les autres réformistes qui n'ont eu de cesse de répéter leur rejet de toutes les abstractions livresques censées guider le législateur.

De la même façon, la plupart des réformistes pestent régulièrement contre les concepteurs de ces « systèmes » de pensée politique. Cauchon attribue aux « théoriciens célèbres » et autres « faiseurs de système », la « terrible crise » qui secoue la France de 1848<sup>43</sup>. Il accuse également les rouges et les *clear-grits* d'être des « rêveurs » et des « utopistes » qui

[...] barbouillent sur le papier des théories ayant pour base le progrès, le perfectionnement de l'homme et autres niaiseries, aux moyens desquelles les peuples par une régénération politique et sociale doivent faire de la terre un paradis, y jouir d'une somme indicible de bonheur et de prospérité<sup>44</sup>.

Cauchon croit qu'il faut se méfier de ces « régénérateurs politiques », de ces « perfectionneurs de l'espèce humaine » qui ne proposent rien d'autre que de faire « table rase ». À ces « hommes de théorie », explique pour sa part la *Minerve*, commentant à son tour les événements français de 1848, on dit préférer les « hommes pratiques » qui « seront aidés par le bon sens général, recevront l'appui des esprits éclairés et des amis de l'ordre »<sup>45</sup>. Les théoriciens les plus critiqués par les réformistes sont Proudhon, Louis Blanc et Charles Fourier. Les *Mélanges* perçoivent le premier comme un « homme de plume » qui a « quelque chose d'effrayant et de répugnant comme Marat »<sup>46</sup>. Cauchon, de son côté, dénonce la « lecture épouvantable » de Proudhon qui prône rien de moins que l'abolition de la propriété : une calamité selon lui<sup>47</sup>. À propos de Louis Blanc, la *Minerve* écrit : « Il a voulu mettre en pratique tous les rêves de son imagination ardente »

---

<sup>41</sup> *M*, 9 mars 1859.

<sup>42</sup> Étienne Parent, « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens législatifs d'y pourvoir » cité dans Falardeau, *Étienne Parent, op. cit.*, p. 199.

<sup>43</sup> *JdQ*, 15 juillet 1848.

<sup>44</sup> *JdQ*, 20 novembre 1851.

<sup>45</sup> *M*, 23 mai 1848. Le journal réformiste croit que Lamartine représente cette voie « pratique » qui sauvera la France du désordre et de l'anarchie. Voir la même idée dans *MR*, 26 mai 1848.

<sup>46</sup> *MR*, 19 septembre 1848.

<sup>47</sup> *JdQ*, 22 août 1848.

et « bâtir du nouveau, sans prendre le soin et le temps de bien préparer, coordonner les vieux matériaux qu'on ne peut remplacer à son gré »<sup>48</sup>. La *Revue canadienne*, quant à elle, met son lectorat en garde contre ces « réformateurs trop avancés, les Socialistes, les Communistes, les Fourieristes et autres qui ne rêvent que des utopies plus ou moins absurdes »<sup>49</sup>.

Ces théoriciens, faiseurs de système et autres hommes de « théorie », n'ont rien à leur apprendre de la politique, croient les réformistes. Ils ne font que brouiller les cartes, distraire les honnêtes gens en leur laissant croire qu'une société idéale peut être conçue de toutes pièces dans un livre. « Un homme, explique Cartier, aurait beau avoir lu 20 bibliothèques, cela ne ferait pas de lui un bon législateur. De tels hommes ont exercé le pouvoir en Allemagne et en France, et on a vu les résultats »<sup>50</sup>. Pour penser des institutions, une politique, il faut partir du « caractère » et de la « position respective des peuples », croit pour sa part Cauchon<sup>51</sup>. Adoptant une optique très burkéenne, le directeur du *Journal de Québec* écrit :

[...] vous ne devez pas vous demander si tel gouvernement est strictement logique dans sa constitution; mais s'il fonctionne bien dans les conditions de son existence, si à l'ombre de cette autorité qui vous semble irrationnelle, le peuple est heureux et libre, et si vous pouvez, sans avoir recours à des changements fondamentaux qui chassent et mettent en danger l'ordre social, marcher sûrement à la conquête de toute portion que vous ne posséder [sic] pas encore et dont la jouissance peut augmenter votre somme de bonheur<sup>52</sup>.

Il faut donc faire confiance à l'expérience des peuples, à leur caractère propre avant de tout bousculer. C'est pour cette raison qu'il faut privilégier les institutions britanniques, selon Barthe; celles-ci auraient indéniablement fait leurs preuves. « La Constitution qui nous régit est le règne le plus véritablement, le plus strictement, le plus raisonnablement populaire qu'il soit possible d'établir. Oeuvre du temps, perfectionnée par les siècles, la

---

<sup>48</sup> *M*, 25 septembre 1848.

<sup>49</sup> *RC*, 14 avril 1848.

<sup>50</sup> *DAL*, 27 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3149.

<sup>51</sup> *JdQ*, 16 septembre 1843.

<sup>52</sup> *JdQ*, 11 juin 1850.

Constitution britannique donne au peuple les maîtres qu'il veut bien se donner »<sup>53</sup>. Plutôt que de faire confiance aux théories, mieux vaut s'appuyer sur les conventions qui ont traversé le temps.

De toute façon, expliquent plusieurs réformistes, même si les Canadiens français souhaitaient vraiment discuter de théories constitutionnelles ou de systèmes de gouvernement, en ont-ils vraiment la possibilité ? N'est-ce pas, comme l'expliquait Garneau dans la conclusion de son oeuvre, un luxe que seuls les grands peuples peuvent se payer ? Cauchon, par exemple, convient avec Papineau que les institutions britanniques ne sont pas parfaites. Mais, précise-t-il

[...] nous ne sommes pas dans la situation d'un peuple libre faisant à son gré choix des institutions qui lui conviennent le mieux [...] il vaut mieux [...] vous servir des moyens de protection et de salut qui sont autour de vous, plutôt que d'abandonner à elle-même, pour l'amour d'une théorie quelque parfaite qu'elle soit, une population qui a besoin des secours de vos talents et de votre énergie d'autrefois<sup>54</sup>.

La logique d'un principe, si bon et juste soit-il, doit s'éclipser lorsque l'unité du groupe est menacée<sup>55</sup>. Car la nationalité canadienne n'est pas dans une position de force pour discuter à haute voix, avec les risques de division que cela comporte, des bienfaits de tel ou tel régime politique. En ces heures difficiles, mieux vaut serrer les rangs, « parce que l'infortune vaut encore mieux que le néant »<sup>56</sup>, explique Cauchon à Papineau.

### **Primauté du national**

Cette façon de considérer le politique doit être mise en relation avec la manière dont les réformistes se définissent politiquement. En effet, s'ils considèrent la politique uniquement comme un « instrument de conservation » de la nationalité, se disent-ils pour autant « conservateurs » ? Étonnamment, la plupart des réformistes vont refuser cette étiquette tout au long de la période étudiée, préférant généralement se présenter comme

<sup>53</sup> *C*, 7 novembre 1857.

<sup>54</sup> *JdQ*, 4 janvier 1848.

<sup>55</sup> *DAL*, 23 mai 1850, vol. IX, partie 1, p. 188.

<sup>56</sup> *JdQ*, 18 novembre 1848.

des « libéraux ». Cette étiquette ne doit cependant pas nous leurrer, car l'alignement politique des réformistes, successivement libéral et conservateur, découle d'une même optique selon laquelle la nationalité prime sur le reste. C'est en fonction des impératifs et des besoins de la nationalité, tels qu'ils sont définis par eux bien sûr, que les réformistes se donnent un *label* politique. Leur passage du « libéralisme » au « conservatisme », voulons-nous montrer, ne témoigne pas seulement d'un contexte politique nouveau, ni d'un cynisme particulièrement odieux, mais d'une perspective qui accorde la primauté au national.

En fait, c'est du bout des lèvres que Cauchon, en avril 1852, se réclame explicitement d'une mouvance qui serait conservatrice. « Nous prétendons avoir toujours été réformiste, et cependant toujours conservateur, conservateur de ce qui est bon et réformateur progressif et tempéré des institutions susceptibles d'améliorations »<sup>57</sup>. Attaqué par la *Minerve* qui l'accuse d'avoir retourné sa veste, Cauchon s'explique : « Nous avons toujours été conservateurs avec nos compatriotes, et c'est parce que ceux-ci voulaient *conserver* et protéger, qu'ils ont combattu cinquante ans contre l'oligarchie envahissante et spoliatrice »<sup>58</sup>. Chauveau ne se gêne pas pour ridiculiser cette volte-face : « Il est évident au moins qu'il y a quelque chose dans le pays qu'il [Cauchon] ne veut pas conserver, c'est l'administration actuelle »<sup>59</sup>. Il s'agit bel et bien d'une volte-face puisque huit ans plus tôt, Cauchon se défendait bien d'être un conservateur. Lors d'une querelle qui l'oppose à John Neilson, alors directeur du *Canadien*, Cauchon écrit : « Nous sommes des *préservateurs*, parce que nous tenons autant que ce soit à nos anciennes institutions; mais nous ne sommes pas conservateurs jusqu'au point de ne pas vouloir des améliorations »<sup>60</sup>.

Cette précaution sémantique – se dire « préservateur » plutôt que « conservateur » – n'a rien de surprenant puisque pendant tout le moment réformiste, les conservateurs, ce sont les *tories*. Les conservateurs, font valoir les réformistes jusqu'au début des années 1850,

<sup>57</sup> *JdQ*, 30 mars 1852.

<sup>58</sup> *JdQ*, 3 avril 1852. L'italique est de Cauchon.

<sup>59</sup> *DAL*, 22 octobre 1852, vol. XI, 2<sup>e</sup> partie, p. 1188.

<sup>60</sup> *JdQ*, 14 novembre 1844.

ce sont ceux qui souhaitent voir assurer la suprématie de la race anglo-saxonne<sup>61</sup>, qui veulent que le « gouvernement » n'existe « que pour eux »<sup>62</sup> et qui contestent l'indéniable victoire de 1848, l'associant de façon mesquine à une nouvelle « rébellion »<sup>63</sup>. Au pouvoir pour de bon à partir de 1848, les réformistes ont en face d'eux une « opposition naturelle », explique la *Minerve*, « c'est la faction *conservatrice* que les hommes du pouvoir d'aujourd'hui ont toujours combattue et combattent encore »<sup>64</sup>.

Cette assimilation du conservatisme au camp des *tories* s'estompe peu à peu à mesure que l'on avance dans les années 1850. Il faut dire que l'évolution du contexte politique se prête de moins en moins à ce genre d'amalgame. D'une part, l'obtention du gouvernement responsable provoque de lourdes remises en question chez les *tories*. Les plus radicaux considèrent ce geste comme une trahison du gouvernement anglais; ils ont le sentiment d'être abandonnés à eux-mêmes par la mère-patrie. Leur colère prendra différentes formes, surtout pendant l'année 1849. En mai, quelques-uns vont incendier le Parlement de Montréal; en octobre, des sections orangistes vont chahuter le représentant de Sa Majesté, le gouverneur Lord Elgin, en visite à Toronto. On reproche à celui-ci d'avoir donné trop de pouvoir aux papistes français du Bas-Canada. Cette violence, ce chahut – paradoxal pour des gens qui se disent loyaux à la Couronne, explique Peter Way<sup>65</sup> – entraînent une scission au sein du camp loyaliste. Plusieurs leaders vont chercher à prendre leurs distances des sectes orangistes radicales en fondant des *Constitutional Societies* à Brockville et à Montréal, par exemple. Ces associations font parvenir des pétitions au gouvernement anglais, dans lesquelles on souhaite voir réaffirmer le pouvoir exclusif de la Couronne. Ces tentatives se soldent cependant par un échec. Le loyalisme des dirigeants *tories* doit donc se redéfinir, devenir moins exclusif. La nouvelle « Idée » du loyalisme qui émerge peu à peu reconnaît que l'attachement au lien impérial et aux institutions britanniques puisse être transmis par l'éducation, non plus seulement par la naissance. L'évolution du loyalisme ne se situe cependant pas seulement sur le plan des

---

<sup>61</sup> *JdQ*, 18 avril 1843.

<sup>62</sup> *M*, 7 août 1843.

<sup>63</sup> *RC*, 8 janvier 1848.

<sup>64</sup> *M*, 27 juillet 1848.

<sup>65</sup> Peter Way, « The Canadian Tory Rebellion of 1849 and the Demise of Street Politics in Toronto », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 10, n° 1, 1995, p. 10-30.

idées, explique l'historien David Mills, elle correspond également aux aspirations d'une nouvelle classe commerciale qui souhaite voir prospérer la colonie<sup>66</sup>. Ce contexte nouveau, cette évolution idéelle et sociologique, ce passage progressif du torysme au conservatisme vont rendre possible une alliance avec les Canadiens français, à la condition bien sûr que ceux-ci ne remettent pas en cause le lien impérial.

Par ailleurs, un nouveau courant politique, situé à la gauche du réformisme de Baldwin, émerge au début des années 1850 au Haut-Canada. Alliés de William Mackenzie et de John Rolph – rebelles haut-canadiens de 1837 –, les *clear-grits* sont dirigés par George Brown, l'influent directeur du *Globe* de Toronto. L'un des principaux cheval de bataille de Brown est de faire disparaître toutes les prérogatives des différentes dénominations religieuses de la colonie en matière de propriété. Ces Églises, croit Brown, ne doivent bénéficier d'aucune aide particulière de l'État. L'éducation, selon Brown, doit être avant tout l'affaire de l'État, non des « sectes » religieuses. Dans plusieurs discours emportés, il attribue d'ailleurs le retard des Canadiens français à leur instruction religieuse<sup>67</sup>. Brown craint d'ailleurs l'influence néfaste des papistes dont le grand dessein serait, selon lui, d'assujettir les institutions politiques au pouvoir spirituel. Il écrit une série d'éditoriaux sur cette question très sensible, rapporte son biographe, entre février 1850 et février 1851<sup>68</sup>. Ces positions ont tout pour irriter les leaders canadiens-français qui en viennent à considérer Brown et son parti comme le nouvel ennemi de la nationalité. En somme, peu à peu, l'ennemi de la nationalité canadienne – du point de vue des réformistes – passe de l'extrême droite *tory* à l'extrême gauche *clear-grits*. Ajoutons que Brown défend avec vigueur les intérêts de Toronto et du Haut-Canada contre ceux de Montréal, auxquels seront associés une partie des futurs leaders conservateurs du Haut et du Bas-Canada.

Dans un tel contexte politique, le « conservatisme » devient une étiquette moins rebutante. Cauchon, nous l'avons vu, est le premier à se l'approprier ouvertement en

---

<sup>66</sup> David Mills, *The Idea of Loyalty in Upper Canada, 1784-1850*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1988, p. 134.

<sup>67</sup> « L'éducation, explique Brown en mars 1853, n'est pas l'affaire du clergé. Les prêtres font de mauvais enseignants. Leur enseignement tend d'ailleurs à déformer l'esprit. On n'a qu'à regarder la formation offerte dans le Bas-Canada et la comparer avec la nôtre », *DAL*, 8 mars 1853, vol. XI, 3<sup>e</sup> partie, p. 1931.

1851. Pour la plupart des réformistes, cependant, il faudra beaucoup de temps avant que l'on s'associe ouvertement à cette étiquette politique. Dès 1851, on voit poindre certains indices qui laissent entrevoir un changement d'appellation. Après le départ de LaFontaine et de Baldwin, laisse entendre la *Minerve*, l'ère nouvelle qui débute est peut-être celle de la consolidation des grandes réformes. La nouvelle administration a peut-être un défi encore plus difficile que la précédente, car « l'on conçoit qu'il est toujours plus facile de construire que de conserver »<sup>69</sup>. Après 1854, on parlera souvent de la coalition « libérale-conservatrice » afin de dissiper tout malentendu. Mais l'ambiguïté persiste un moment. Brouillé avec Jean-Charles Taché, Hector Langevin claque la porte du *Courrier du Canada* en juillet 1857. Dans son dernier texte, il explique que sa grande mission politique sera toujours « de contribuer à la conservation de la langue, de la foi, de la nationalité canadienne »<sup>70</sup>. On insiste constamment sur la « conservation » de la nationalité sans se dire pour autant « conservateurs ».

Si les réformistes semblent s'identifier, durant la période étudiée, aux idées « libérales », il serait intéressant de se demander comment, concrètement, ils perçoivent le libéralisme. Tous les théoriciens consultés sur le libéralisme insistent pour dire à quel point cette pensée se fonde sur l'individu. « Foi dans les possibilités de la liberté », selon Georges Burdeau<sup>71</sup>, la doctrine libérale considère même l'individu comme une « fin », explique André Vachet<sup>72</sup>. Or, comment, dès lors, concilier la conservation de la nationalité, du groupe, de la communauté, tout en considérant l'individu comme une « fin » ? Il semble y avoir là un paradoxe. Ce paradoxe n'est qu'apparent puisque les réformistes ont une vision bien précise de ce que doivent être les « idées libérales ».

Lorsque les réformistes réfléchissent au « libéralisme », c'est pour baliser, encadrer, délimiter sa portée. Comme si un libéralisme non défini pouvait constituer une menace, un danger pour la communauté. Selon Cauchon, il existerait un faux libéralisme qui

---

<sup>68</sup> J.M.S. Careless, *Brown and the Globe. vol. I. The Voice of Upper Canada, 1818-1859*, Toronto : Macmillan, 1959, p. 137.

<sup>69</sup> *M*, 13 novembre 1851.

<sup>70</sup> *CC*, 6 juillet 1857.

<sup>71</sup> Burdeau, *Le libéralisme, op. cit.*, p. 27.

cherche à démolir l'œuvre du passé<sup>73</sup>. Quelques années plus tard, lors d'un discours emporté, le même Cauchon explique : « Je ne suis pas l'ennemi du progrès. Je me réjouis du triomphe des idées libérales. Mais [...] je ne suis pas un démolisseur »<sup>74</sup>. Pour la *Minerve*, il importe avant tout d'expliquer quel sens institutionnel on donne au concept de libéralisme et de liberté, sans quoi on pourrait facilement errer. Car, d'expliquer le journal, « le libéralisme est une abstraction; et jamais on n'a organisé une abstraction. De même, la liberté n'est pas un système de gouvernement : elle résulte de telle ou telle forme d'institutions politiques; voilà tout »<sup>75</sup>. Le ton et les nuances de ces positions se distinguent de la condamnation sans appel d'un hebdomadaire comme *L'Ordre social*, proche des ultramontains, pour qui le « libéralisme, c'est la liberté absolue de tout penser, de tout dire, de tout écrire, de tout faire » qui va dans le « courant du progrès, pour se fondre dans la raison illuminée de la philosophie moderne »<sup>76</sup>.

Le vrai libéralisme des réformistes devient particulièrement clair lorsque éclate le débat sur le rappel de l'Union avec la publication des manifestes de Louis-Joseph Papineau, en 1848. Cet affrontement permet de mieux comprendre les fins premières que doivent servir les « idées libérales ». Dans un texte important, par ailleurs critiqué par certains journaux réformistes<sup>77</sup>, la *Revue canadienne* explique que l'Union, « faite dans le but de nous perdre », « nous a sauvés ». Grâce à l'Union, explique le journal, les Canadiens français, c'est-à-dire le « peuple » du Bas-Canada, dépouillé avant l'Union de ses « droits politiques », peut enfin marcher la tête haute<sup>78</sup>. Ainsi donc, « le libéralisme n'a été qu'un moyen d'influence pour avancer nos intérêts nationaux ». Jamais, de poursuivre le journal, « en formant une alliance avec les libéraux du Haut-Canada nous [ne] nous sommes dépouillés de nos idées nationales, nous [n']en avons fait abstraction »<sup>79</sup>. C'est précisément ce libéralisme-là qu'applaudit LaFontaine dans le rapport Durham. Un libéralisme perçu comme un moyen, un outil au service de la nationalité. Durant son

---

<sup>72</sup> Vachet, *L'idéologie libérale*, op. cit., p. 4; Hall, *Liberalism. Politics, Ideology and the Market*, op. cit., p. 2.

<sup>73</sup> *JdQ*, 4 janvier 1845.

<sup>74</sup> *DAL*, 24 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 183.

<sup>75</sup> *M*, 7 novembre 1857.

<sup>76</sup> *L'Ordre social*, 18 avril 1850.

<sup>77</sup> *C*, 15 novembre 1848.

<sup>78</sup> *RC*, 18 avril 1848.

séjour dans la capitale britannique, en 1838, LaFontaine fait la rencontre de Lord Arthur Lennox, l'oncle de l'envoyé spécial de Londres au Canada. Dans son journal, LaFontaine écrit : « Il m'a assuré que celui-ci agirait libéralement envers les Canadiens, et ne proposerait aucun plan de constitution qui donnerait le pouvoir à la minorité »<sup>80</sup>. Agir « libéralement », dans l'esprit de LaFontaine, c'est reconnaître les mêmes droits aux Canadiens français qu'aux autres nationalités. Or on connaît la suite. Le rapport recommande l'Union et le gouvernement responsable et présente la disparition de la nationalité canadienne-française comme le meilleur service à rendre à ce peuple sans histoire et sans littérature. En dépit de ce qui est dit sur la nationalité canadienne, LaFontaine se montre reconnaissant à Durham d'avoir proposé la responsabilité ministérielle<sup>81</sup>. Le libéralisme des réformistes se concentre avant tout sur le sort qui est réservé à ceux qui appartiennent à la nationalité canadienne.

Dans l'esprit des réformistes, agir libéralement, promouvoir les idées libérales, c'est d'abord travailler à défendre les droits des Canadiens français, en tant que membres d'une communauté nationale. C'est faire de ceux-ci des sujets égaux qui pourraient jouer un certain rôle dans les affaires locales de la colonie. Le libéralisme des réformistes n'est pas une quête de liberté en faveur de l'individu – l'individu abstrait ou « sujet de droit », c'est une lutte pour la reconnaissance d'une nationalité distincte qui s'est sentie marginalisée. Ce n'est pas l'individu qu'on cherche à affranchir, mais le groupe, la communauté. Le libéralisme des réformistes n'est donc pas doctrinaire. Il s'agit moins de servir un dessein universaliste inspiré par une quelconque eschatologie moderniste immanente que de prémunir une nationalité contre d'éventuels reculs politiques, voire sa disparition. L'égalité formelle que l'on recherche, ce n'est pas celle des individus, mais des nationalités.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le gouvernement responsable fut perçu comme une si grande victoire « libérale ». Si l'horizon n'est plus l'indépendance ou la république – utopies jugées irréalistes en ces temps difficiles –, mais la « préservation » et la

---

<sup>79</sup> *RC*, 28 avril 1848.

<sup>80</sup> LaFontaine, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 55.

<sup>81</sup> *DAL*, 10 juin 1847, vol. VI, p. 183.

« conservation » de la nationalité – seules vraies finalités du politique – les modalités de cette mesure anglaise paraissent excellentes. Les réformistes estimaient avoir gagné leur pari. Tout en rejetant le principe de l'Acte d'Union – un acte « illibéral » selon la *Minerve* – les réformistes avaient tenté d'en tirer le meilleur parti pour leur nationalité<sup>82</sup>. En 1840, explique la *Revue canadienne*, « le peuple était fatigué des dernières luttes »; il fallait donc trouver une stratégie qui permettrait aux Canadiens français de sauver la face. « Sous ces circonstances ne valait-il pas mieux chercher à tirer parti des institutions politiques qu'on nous octroyait contre notre volonté ? »<sup>83</sup> En somme, tirer le meilleur parti des institutions « libérales » proposées par Lord Durham pour sauver la nationalité du gouffre. Cette position qui vise avant tout « la survie nationale par le moyen du libéralisme »<sup>84</sup>, explique Michel Ducharme, est d'ailleurs celle de Parent dès 1839.

Si les réformistes avaient d'abord été des libéraux, préoccupés par le sort de l'individu-sujet-de-droit, ils ne se seraient pas opposés à la formule du *Rep by pop* proposée par certains leaders politiques d'obédience réformiste. Chauveau réclame en effet l'adoption de cette mesure après la victoire réformiste de 1848. Dans le manifeste réformiste de 1847, signé par de nombreuses personnalités de Québec – et rédigé par Chauveau –, il est « recommandé » de « prendre toutes les mesures qu'il croira propres à obtenir une représentation plus nombreuse et plus en rapport avec la population des diverses parties du pays »<sup>85</sup>. Dans son long discours prononcé en mars 1848, en réponse au discours inaugural du Gouverneur, Chauveau défend cette position éminemment « libérale ». La réforme électorale qu'il préconise – un homme, un vote – serait tout à fait conforme à l'esprit du libéralisme politique de cette époque. Pondéré, Chauveau se demande si « avec le temps nous obtiendrons d'une administration libérale ce que nous avons osé demander à une administration ennemie ». Et Chauveau de poursuivre :

Je me flatte que cette administration libérale s'instruira de l'opinion publique, ne cherchera pas à la comprimer sous prétexte que cela la gêne

---

<sup>82</sup> *M*, 25 mai 1848.

<sup>83</sup> *RC*, 28 mars 1848.

<sup>84</sup> Ducharme, *Du triptyque idéologique*, *op. cit.*, p. 103.

<sup>85</sup> « Manifeste adressé au peuple du Canada, par le comité constitutionnel de la réforme et du progrès », cité dans Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada*, *op. cit.*, p. 442.

ou l'embarrasse; que cette administration libérale ne fera pas comme font souvent les chefs d'un parti populaire victorieux, qui plantent sur la citadelle de l'ennemi leur drapeau, puis se retournent vers ceux qui les ont suivis pour leur crier : Liberté ! Liberté !... de ne rien penser, de ne rien dire, de ne rien faire... Une administration forte et populaire ne doit pas craindre une opinion publique indépendante<sup>86</sup>.

Chauveau demande à la nouvelle administration d'être fidèle au seul vrai principe libéral, celui d'être dignement représenté au Parlement en tant qu'électeur. Cette digne représentation ne peut être que proportionnelle, selon Chauveau. Or les discussions autour de cette question seront très « acerbes », rapporte Chauveau dans le *Courrier des États-Unis*<sup>87</sup>. Celui-ci revient d'ailleurs à la charge en mars 1849. Il plaide alors pour une répartition « plus juste, plus équitable de la représentation »<sup>88</sup>. Il prêche cependant dans le désert. Essuyant rebuffade sur rebuffade, Chauveau, à qui l'on reproche de faire dans la « théorie », dit ne pas comprendre l'argumentation des autres députés réformistes canadiens-français : « Voulez-vous bien me dire, ô hommes pratiques que vous êtes, comment ce qui est logique en théorie, devient absurde dans la pratique ? »<sup>89</sup> En effet, d'un point de vue strictement « libéral », la représentation selon la population semble relever d'un sens commun que ne se prive d'ailleurs pas d'invoquer Chauveau. Cette logique libérale élémentaire ne devrait-elle pas l'emporter sur tout le reste ? se demande un Chauveau interloqué par autant de fins de non-recevoir, d'autant plus surprenantes qu'une représentation proportionnelle fournirait une majorité au Bas-Canada.

Or, c'est justement parce qu'ils se réclament d'une autre logique que celle du libéralisme doctrinal que les réformistes s'opposent à cette proposition. Le libéralisme des réformistes, explique Cauchon, s'intéresse moins aux droits de l'électeur qu'à ceux de la nationalité. « Nous sommes, comme province et non comme individus, partie au contrat qui nous unit au Haut-Canada<sup>90</sup> ». Il y a là, selon Cauchon, une sorte d'équilibre à préserver. Équilibre d'autant plus précieux, prédit Cauchon dans une série d'articles, que

<sup>86</sup> *DAL*, 20 mars 1848, vol. VII, p. 531.

<sup>87</sup> *CÉU*, 28 décembre 1848.

<sup>88</sup> *DAL*, 20 mars 1849, vol. VIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 1421.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 1449.

la population du Haut-Canada risque sous peu de dépasser celle du Bas-Canada<sup>91</sup>. S'agissant de la « réforme électorale », les Canadiens français font face à un dilemme cornélien, selon Cauchon :

[...] ou il faut que nous nous laissions entraîner au torrent de l'enthousiasme et des préjugés qui nous conduisent à l'abîme [...] ou il faut que nous luttons avec des faits, quelque désolants qu'ils soient, pour sauver le pays, contre cet enthousiasme des cœurs chauds et ces préjugés qui invoquent les plus beaux sentiments et les principes fondamentaux de la justice et du droit<sup>92</sup>.

Entre ces deux options, Cauchon semble avoir fait son lit. Mieux vaut « sauver le pays », quitte à ce que certains « principes fondamentaux de la justice et du droit » soient plus ou moins respectés. La primauté du national ressort ici très clairement. D'autres réformistes semblent plus tiraillés par la question. La *Minerve* la pose d'ailleurs autrement. Le véritable enjeu, explique le rédacteur, ce n'est pas d'être pour ou contre le principe d'une « réforme électorale basée sur la population » mais la participation des réformistes au pouvoir. Car si LaFontaine et ses députés en font un enjeu central, une condition de leur participation au gouvernement, ils devront se retirer, faute de l'appui de leurs alliés réformistes du Haut-Canada. Conséquence : les *tories* reviendraient au pouvoir<sup>93</sup>. La *Revue canadienne*, dans un premier temps, se dit en faveur d'une « réforme électorale » qui permettrait une « représentation proportionnée à la population »<sup>94</sup>. Quelques mois plus tard, cependant, le journal se montre plus hésitant. « Aujourd'hui, explique-t-on, il s'agit de savoir si dans la position où se trouve le Bas-Canada, la réforme électorale basée sur le chiffre de la population pourra réparer cette injustice, nous servir et être avantageuse pour l'avenir »<sup>95</sup>. Inspirée par les prévisions mises de l'avant par Cauchon, la *Revue* dit craindre pour la représentation du Bas-Canada à moyen terme<sup>96</sup>. Ces analyses, qui relèvent davantage de la *real politik* que d'un nationalisme étroit, sont

---

<sup>90</sup> *JdQ*, 23 septembre 1848.

<sup>91</sup> *JdQ*, 1<sup>er</sup> août 1848; 8 août 1848.

<sup>92</sup> *JdQ*, 26 août 1848.

<sup>93</sup> *M*, 23 juin 1848.

<sup>94</sup> *RC*, 28 janvier 1848.

<sup>95</sup> *RC*, 20 juin 1848.

moins tranchées que celle de Cauchon. Mais la conclusion reste la même : le « libéralisme » ne doit pas aveugler les Canadiens français, leur faire oublier que les droits des individus-électeurs devront toujours passer en second.

La position finale de LaFontaine sur cette question sera d'accroître, de façon égale, le nombre de sièges pour chacune des deux sections du Canada-Uni. Le chef réformiste reconnaît que la représentation de la population est injuste mais refuse, avec l'accord de ses alliés du Haut-Canada, d'établir une représentation selon la population. Son argumentation est toutefois très intéressante, car elle révèle une foi conditionnelle aux idées libérales, conditionnelle au sort qui est fait à sa nationalité. Selon LaFontaine, l'égalité dans la représentation « protège le Bas-Canada ». Le refus de la représentation proportionnelle, explique-t-il, n'est pas d'abord venu du Bas-Canada mais de la province voisine. « Ce refus, fait valoir LaFontaine, a établi en fait et en droit que l'acte d'union n'avait pas fait des deux canada [sic] une seule et même législature ». Cette égalité dans la représentation signifie plutôt qu'« à l'exemple de nos voisins, une confédération de deux provinces, de deux États » a été fondée en 1840.

C'est en me fondant sur le principe de ne voir dans l'acte d'Union qu'une confédération de deux provinces, comme le Haut-Canada l'a déclaré lui-même, que je déclare ici hautement que jamais je ne consentirai à ce que l'une des sections de la province ait, dans cette chambre, un nombre de membres plus considérable que celui de l'autre, quel que soit le chiffre de sa population<sup>97</sup>.

En réponse aux propositions de Chauveau, qu'il juge trop abstraites et philosophiques, LaFontaine fait valoir que cette égalité dans la représentation « nous protège » – « nous », c'est-à-dire les Canadiens français – et qu'il serait par conséquent bien téméraire de s'en départir sous quelque prétexte « théorique » que ce soit.

---

<sup>96</sup> *RC*, 11 août 1848.

<sup>97</sup> *DAL*, 23 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 125.

Ce n'est qu'en 1854 que le nombre de députés par « section » passe de 42 à 65<sup>98</sup>. Le principe d'égalité sera rigoureusement respecté par le successeur de LaFontaine à la barre du gouvernement réformiste. Lors d'un discours d'ouverture qui inaugure une nouvelle session le 19 août 1852, Augustin-Norbert Morin annonce clairement ses intentions sur cet enjeu qui devient sensible, surtout dans le Haut-Canada où la population croît beaucoup plus rapidement que celle de la province voisine. D'entrée de jeu, Morin met cartes sur table : « Jamais je ne consentirai à ce qu'on abolisse l'égalité dans la représentation qui règne aujourd'hui entre les deux sections »<sup>99</sup>. Trop tard, semble dire le nouveau chef réformiste canadien-français. Si les représentants du Haut-Canada souhaitaient une représentation proportionnelle, il fallait l'accepter en 1840.

### **La hantise de la délibération**

Ce rejet de la représentation proportionnelle permet de préciser le sens que donnent les réformistes au « libéralisme ». La fin première de ce libéralisme était de fournir des garanties au groupe canadien-français, non de procurer des droits à l'électeur. Nous pourrions également illustrer cette hiérarchie de principes en nous penchant sur le rapport qu'entretiennent les réformistes avec la délibération politique. Certains penseurs libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle insistent sur l'importance de la discussion dans le débat politique<sup>100</sup>. Un certain horizon du bien commun ne peut émerger que si différents points de vue sont confrontés, que si les représentants du peuple peuvent exprimer un certain nombre d'idées. Comme la vérité ne saurait s'imposer d'elle-même ou n'appartenir à un seul, la délibération est donc un processus nécessaire, éminemment libéral. De là la pertinence d'une « loyale opposition » dont le point de vue, les idées peuvent permettre de faire avancer le débat sur certaines questions. Cette conception libérale du politique permet d'encadrer le conflit, de le circonscrire à la Chambre des représentants. De façon implicite, la discorde est toutefois perçue comme une donnée incontournable du politique.

---

<sup>98</sup> P.G. Cornell, *loc. cit.*, p. 68.

<sup>99</sup> *DAL*, 25 août 1852, vol. XI, 1<sup>ère</sup> partie, p. 79.

<sup>100</sup> Un exemple : John Stuart Mill, *Considerations on Representative Government*, New York : Harper, 1862, 365 p.

Entre 1841 et 1848, les Canadiens français forment un bloc relativement compact en Chambre. Il y a cependant certains politiciens marginaux, comme Denis-Benjamin Viger et Denis-Benjamin Papineau, qui acceptent de siéger dans les ministères *tories* (1843-1847). En agissant de la sorte, ils refusent de suivre la politique mise de l'avant par LaFontaine et son groupe et s'attirent par conséquent les foudres des journaux réformistes. Après 1847, la fissure du bloc canadien-français s'approfondira davantage avec l'entrée en scène de l'ancien chef patriote et de ses jeunes supporters de l'Institut canadien. L'avènement des rouges marque la fin définitive de l'unité du bloc politique canadien-français. Ces voix discordantes, qui se font entendre au sein du bloc de députés canadien-français, obligent les réformistes à préciser leur vision de la délibération politique.

Il appert que les réformistes ont une véritable hantise de la délibération. Leur souci presque maladif de cohésion, de concorde et d'unité nous semble particulièrement frappant. Évidemment, derrière ces apologies de l'unité, il y a une volonté de conserver le pouvoir, de garder la maîtrise du jeu politique. Il y a cependant plus qu'un enjeu tactique. Dans cette obsession de l'unité, on décèle aussi certains principes politiques qui nous obligent à nuancer considérablement le « libéralisme » des réformistes. Car pour ces derniers, le meilleur des mondes aurait été celui où tous les Canadiens français parleraient d'une seule voix, où tous les esprits vibreraient à l'unisson d'une entente mélodieuse et éternelle. C'est un peu le rêve du héros d'Antoine Gérin-Lajoie. Devenu maire de la ville qui porte son nom, Jean Rivard doit faire face à l'opposition du détestable « Joe-le-Plaideux », un citoyen du village qui, apparemment, prend un malin plaisir à contredire les idées du valeureux maire. Or, Rivard, explique Gérin-Lajoie, n'avait rien d'un « ferrailleur »; rien ne le rebutait davantage qu'une « opposition injuste, frivole ». Au fond, « rien [...] ne lui donnait autant de satisfaction que l'unanimité d'opinion sur une question quelconque »<sup>101</sup>. C'est à cette « unanimité » que rêvent les réformistes, à cette concorde parfaite.

---

<sup>101</sup> Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, op. cit.*, p. 244.

De tels espoirs peuvent surprendre, compte tenu du fait que le constitutionnalisme britannique admet, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'existence, voire la nécessité des partis. Respectueux des règles et des traditions parlementaires ainsi héritées, les partis incarnent des courants importants de la nation. Ils peuvent éventuellement se partager le pouvoir, assurant ainsi une certaine alternance. Les réformistes ne voyaient pas les choses ainsi. Les partis étaient à leurs yeux une abomination, un ferment de division. Dans le meilleur des mondes, ils n'auraient pas lieu d'exister.

Il faut, dans un premier temps, savoir distinguer la stratégie de la pensée. Chez les réformistes, dans le rejet souvent féroce des partis, il y a une part de stratégie. Le concept de « parti » est associé à celui de « faction ». Les « partisans », ce sont toujours les autres, ceux qui veulent rompre la belle unanimité d'autrefois. C'est une façon de stigmatiser l'adversaire qui, par le simple fait d'exprimer un désaccord sur la place publique, dessert la cohésion du groupe. Les partisans permettent aux représentants de la majorité de se présenter à la population comme les modérés, les défenseurs de l'ordre et du sens commun. Les partis peuvent donc être utiles comme faire-valoir. C'est un peu de cette façon qu'on doit comprendre l'usage que fait Baldwin du concept de parti. Voyant Louis-Joseph Papineau et ses supporters monter au créneau, l'allié de LaFontaine admet qu'il peut être avantageux « d'avoir au Parlement un parti qui affiche des idées plus radicales que les nôtres »<sup>102</sup>. Ce même sens tactique pousse Cauchon à voir d'un bon œil l'adhésion de plusieurs *tories* au principe de l'annexion avec les États-Unis, car « ils montreront à l'Angleterre clairement ce qu'ils sont et elle aura plus de sympathie pour les Canadiens français qui restent fidèles pendant que ses amis, ses loyaux sujets, l'abandonnent »<sup>103</sup>. Et si jamais, dans un cas d'exception, les Canadiens français doivent faire une alliance avec un parti, c'est uniquement pour « assurer le triomphe des grands principes »<sup>104</sup>. Car, explique la *Revue canadienne*, « c'est pour mieux les protéger et les conserver [les Canadiens français] que nous formons des alliances politiques »<sup>105</sup>.

<sup>102</sup> Baldwin à LaFontaine, 25 janvier 1848, SHM. Fonds LaFontaine-Baldwin.

<sup>103</sup> Cauchon à LaFontaine, 8 mars 1850, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

<sup>104</sup> *JdQ*, 24 juillet 1849.

<sup>105</sup> *RC*, 23 avril 1847.

La plupart du temps toutefois, on dénonce la nature même des partis, on peste contre leur existence, leurs effets néfastes sur la nationalité. En octobre 1842, la *Minerve* affirme que les « partis divisent le pays ». Ce pays, explique-t-on, vit « dans l'attente qu'une loi providentielle lui assure un interprète de ses infortunes, un défenseur de ses droits, et que cet homme donne le signal de l'action »<sup>106</sup>. La chose la plus urgente n'est pas de créer des partis, mais de trouver un défenseur de la nationalité. Dans son premier article, la *Revue canadienne* rêve pour sa part d'aller au-delà des considérations partisans<sup>107</sup> et dénonce assez vite l'« esprit de Parti » qui provoque une « guerre à mort » entre factions rivales<sup>108</sup>. Dans sa longue réponse à l'ancien chef patriote en Chambre, LaFontaine accuse Papineau d'être devenu un « homme de parti », insulte suprême pour cet homme qui avait autrefois incarné tous les espoirs de la nationalité<sup>109</sup>.

Les réformistes rejettent non seulement les partis, mais aussi l'idée d'une « opposition ». En cela, ils prennent leur distance de la tradition britannique.

Ne serait-il pas souverainement ridicule et puérile, se demande la *Minerve* en juillet 1848, l'homme politique qui viendrait dire qu'il prend une attitude hostile à l'administration, non par conviction, non par manque de confiance en elle, mais pour la simple raison qu'il faut de l'opposition et que l'opposition donne de la force au ministère ?<sup>110</sup>

L'opposition organisée, encadrée n'a pas sa place au Parlement, croit le journal. Seuls ceux qui s'opposent à l'existence de la nationalité canadienne, explique le journal, sont en droit de s'opposer au gouvernement LaFontaine; les autres devraient plutôt serrer les rangs et soutenir l'administration du chef réformiste. La critique pour la critique ne mène à rien, estime le rédacteur du journal<sup>111</sup>. Quelques années après s'être retiré de la vie politique, LaFontaine écrit à l'archiviste français Pierre Magry :

---

<sup>106</sup> *M*, 3 octobre 1842.

<sup>107</sup> *RC*, décembre 1844.

<sup>108</sup> *RC*, 8 mars 1845.

<sup>109</sup> *DAL*, 23 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 130.

<sup>110</sup> *M*, 27 juillet 1848.

<sup>111</sup> *M*, 7 septembre 1848.

Nous avons dans le Bas-Canada, les bleus et les rouges, dénominations qui ont bien peu de sens. Je crois que les uns ne valent pas mieux que les autres. *Ôte-toi que je m'y mette* pourrait être la règle suprême. J'éprouve un profond dégoût [sic] pour la politique; peut-être dois-je l'attribuer aux années dont je commence à sentir le poids<sup>112</sup>.

Alors que les partis en viennent à faire partie du décor, le chef réformiste admet le peu d'estime que lui inspire le jeu partisan. Il ne voit rien de sain dans le principe de l'alternance.

Futile et puérole, le jeu partisan n'inspire rien de positif aux chefs réformistes, mais il en vient tout de même à s'imposer. On a beau maudire les opposants, remettre en question l'existence même d'une opposition, peu à peu, le jeu des partis s'installe pour de bon. Les rouges, devenus plus modérés, font élire des députés même si leur succès se limite pour l'essentiel à la grande région de Montréal. Le temps du parti unique est donc bel et bien terminé; les Canadiens français se voient offrir le choix d'élire des rouges ou des bleus. Les réformistes, devenus les alliés des conservateurs du Haut-Canada, en viennent à accepter à contrecœur cette nouvelle donne. En septembre 1855, la *Minerve* conçoit qu'une opposition puisse exister, à la condition cependant d'être « loyale, éclairée et constitutionnelle », ce que ne serait pas le cas du journal le *Pays*<sup>113</sup>. Plus conciliant que d'autres réformistes, Barthe rêve encore de voir émerger une nouvelle unité des Canadiens français. Pour y parvenir, il plaide pour la « fusion des partis » qui mettrait fin aux querelles intestines et à la fausse opposition entre rouges et bleus. Selon Barthe, la « ridicule » distinction entre rouges et bleus découle en bonne partie de la « vanité personnelle » de certains individus. Car, contrairement à l'Europe, une telle distinction n'a pas de sens ici, car les rouges du Canada français n'ont rien à voir avec ceux des vieux pays qui prônent l'anarchie, le désordre et l'anéantissement, selon Barthe. Associer les rouges d'ici avec ceux d'Europe relève d'une mauvaise foi qui entretient la division dans les rangs canadiens-français. « Rouge ou bleu, nous sommes avant tout canadiens-français, catholiques, démocrates après, dans le sens raisonnable du mot, et voulons

<sup>112</sup> LaFontaine à Magry, 26 avril 1861, cité dans Côté, *Lettres à Pierre Magry, op. cit.*, p. 48. Les italiques sont de lui.

<sup>113</sup> *M*, 25 septembre 1855.

demeurer tels »<sup>114</sup>. La « fusion des partis », plaide Barthe, permettrait de mettre fin aux « querelles de familles », de refermer les « plaies que lui a faites l'esprit de parti acharné »<sup>115</sup>. « Imagine-t-on un petit peuple, se demande Barthe, isolé comme l'est le nôtre en Amérique, ne pouvant attendre rien que de lui-même et de Dieu, intéressé à se fractionner en partis, quand les lois les plus fondamentales de sa préservation lui crient si haut de se tenir serré et compact ? »<sup>116</sup>

Sous la plume de Barthe, on retrouve l'essentiel des hantises réformistes à propos du politique. La division, les querelles ne sont pas inhérentes au politique, mais le produit des basses vanités individuelles. Impératif moral, la fusion des partis est aussi une nécessité nationale. Là-dessus, Barthe est plus nuancé que certains de ses alliés conservateurs. Selon lui, la division partisane n'est pas seulement la faute des rouges, mais de tous ceux qui tiennent avant tout à leur « place », peu importe leur parti. C'est en s'élevant au-dessus des partis qu'il prône cette fusion, en dénonçant même ceux qui démontrent les rouges en les associant à de dangereux révolutionnaires. Cette vision morale du politique qui associe les partis aux basses ambitions de ses porte-parole, on la retrouve également chez Étienne Parent. Selon lui, le régime des partis repose sur la dimension matérielle de l'homme, non sa partie spirituelle. C'est là son défaut principal; d'où, selon Parent, l'importance des prêtres pour rappeler à chacun que la société est plus qu'une agrégation d'individus et d'intérêts.

À l'heure qu'il est, constate Parent, ce qu'on a pu trouver de mieux, c'est le régime de la majorité. C'est du matérialisme sur une base plus large que celle de l'ancien; mais c'est encore du matérialisme; c'est le gouvernement du partisanisme, d'autant plus redoutable qu'il est plus matériellement fort que ses prédécesseurs. Avec ce gouvernement on peut bien soumettre les corps, mais on ne satisfait pas les esprits, qui pourront s'avérer vaincus, mais non convaincus; on compte les opinions, on ne les pèse pas; l'intérêt tient la balance, non la justice et la raison; on a la force physique, non la morale; on a l'homme, non Dieu<sup>117</sup>.

---

<sup>114</sup> C, 18 septembre 1857.

<sup>115</sup> C, 10 décembre 1857.

<sup>116</sup> C, 2 mars 1859.

Cette vision du rôle des partis explique en bonne partie, selon nous, la violence des attaques dont les opposants aux réformistes sont l'objet. Ceux, en effet, qui osent afficher des désaccords, affirmer des vues différentes ont constamment droit à des insultes personnelles. Parce qu'il suit une voie différente que celle tracée par LaFontaine, Viger est comparé par Cauchon à un « apostat politique », comparable à Lamennais en religion<sup>118</sup>. Parce que le candidat Joseph-Édouard Turcotte ose conserver ses distances des réformistes, le même Cauchon appelle à voter contre lui<sup>119</sup>, car les électeurs de Champlain ne devraient surtout pas élire un « pareil homme », plus soucieux de se trouver une « place » que de servir sa « conscience ». En n'acceptant pas la politique de LaFontaine, celui-ci chercherait « à diviser ses concitoyens »<sup>120</sup>. Les mêmes genres d'accusations sont portés contre Chauveau lorsque celui-ci tente, en vain comme nous l'avons vu, de faire adopter le principe de la représentation selon la population. La *Minerve* et les *Mélanges* l'accusent d'être de « mauvaise foi », de devenir l'allié objectif de Papineau<sup>121</sup>, donc de « nuire » au ministère<sup>122</sup>. Arroseeur arrosé, Cauchon a droit aux mêmes reproches de la part de la presse ministérielle après qu'il eut décidé de tourner le dos au ministère réformiste. « M. Cauchon, demande le *Canadien*, cherche-t-il ou non depuis tantôt deux ans à jeter la division dans la phalange canadienne-française et à préparer, par-là, notre perte ? »<sup>123</sup>

Ces reproches, voire ces anathèmes, jetés à la face de tous ces esprits critiques n'ont cependant rien de comparable à ceux qui seront adressés au chef patriote déchu. La *Minerve* estime que Papineau, en critiquant publiquement la politique réformiste, est « devenu hostile aux intérêts bien compris du peuple canadien ». Son opposition « factieuse » au gouvernement LaFontaine révèle une « rage malhonnête » qui menace la

---

<sup>117</sup> Étienne Parent, « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la Société », cité dans Falardeau, *Étienne Parent, op. cit.*, p. 216.

<sup>118</sup> *JdQ*, 4 janvier 1844.

<sup>119</sup> Ce même Turcotte est contre la taxe scolaire obligatoire; il se range du côté des « éteignoirs ». Autre sujet de discorde entre lui et les réformistes, il accepte un poste de solliciteur général dans le gouvernement *tory* d'Henry Sherwood. Voir Louise Pothier, « Joseph-Édouard Turcotte », *DBC*, vol. IX, p. 879.

<sup>120</sup> *JdQ*, 14 décembre 1847.

<sup>121</sup> *M*, 22 mars 1849.

<sup>122</sup> *MR*, 13 mars 1849.

<sup>123</sup> *C*, 27 septembre 1853.

cohésion de la nationalité<sup>124</sup>. Les *Mélanges* déclarent Papineau « ennemi acharné de la paix, du bonheur et de la prospérité de ses compatriotes »; par conséquent, l'ancien chef patriote est devenu le « plus dangereux ennemi du peuple », son « adversaire le plus acharné et par-là même le plus criminel ». C'est un bien triste spectacle, explique le journal, de voir « cet ancien défenseur de nos droits se retourner aujourd'hui contre son pays »<sup>125</sup>. Cauchon s'en prend pour sa part aux « déblatérations haineuses » de Papineau sur la politique réformiste<sup>126</sup>. En Chambre, les députés canadiens-français de la majorité réformiste n'y vont pas de main morte. Le docteur Nelson accuse Papineau d'avoir menti à propos de son rôle lors de la bataille de Saint-Denis. En cherchant à discréditer la politique de la majorité, Papineau tente de « semer la discorde »; Nelson l'accuse de devenir le « mauvais génie du Canada »<sup>127</sup>. « Aujourd'hui, se demande Cauchon, vient-il replacer les pierres de cet édifice qu'il a détruit par ses folies ? Non, il vient encore jeter le désordre dans le pays; s'il reste encore un édifice, il veut le détruire, le bouleverser »<sup>128</sup>. Cauchon lui reproche également ses « idées désorganisatrices » qui seraient tout droit inspirées de Louis Blanc, d'Arago et de Lamennais<sup>129</sup>. Tous les réformistes ne vont toutefois pas aussi loin. Dans le *Courrier des États-Unis*, Chauveau reproche à Papineau de manquer d'empathie pour ceux qui ont dû composer avec les dures réalités politiques de l'Union. « C'était là, écrit Chauveau dans son bilan de l'année politique 1848, une époque de transition très dangereuse, il y avait des difficultés énormes à surmonter; après avoir protesté contre l'union, il était difficile de combattre le nouvel ordre des choses autrement qu'avec les armes. [...] Ce qui a été fait alors n'était point ce qu'il y avait de mieux à faire, [mais Papineau] ne devrait pas être dépourvu de toute indulgence »<sup>130</sup>. Le *Canadien* déplore pour sa part les attaques personnelles et les dénonciations acerbes lancées au visage de l'ancien chef patriote. « On se mit à accuser, on donna le mot d'ordre pour perdre l'homme; et, dans l'empressement qu'on mit à conjurer sa ruine, on sacrifia même l'histoire du pays »<sup>131</sup>.

---

<sup>124</sup> *M*, 29 mai 1848.

<sup>125</sup> *MR*, 26 mai 1848.

<sup>126</sup> *JdQ*, 22 mai 1849.

<sup>127</sup> *DAL*, 23 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 142-144.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 191-194.

<sup>130</sup> *CdÉU*, 28 décembre 1848.

<sup>131</sup> *C*, 15 novembre 1848.

Dans l'ensemble cependant, on ne trouve pas de mots assez durs pour stigmatiser l'opposition de Papineau au gouvernement LaFontaine. « Ennemi du peuple », « criminel », « mauvais génie », l'imagination destructrice des réformistes semble s'enrichir chaque mois d'un nouveau vocable pour condamner Papineau-le-factieux. Sauf en de très rares occasions, il ne vient jamais à l'esprit d'un porte-parole réformiste de considérer les critiques de Papineau comme une contribution saine à la délibération politique, c'est-à-dire au débat public, pour utiliser une expression bien connue aujourd'hui. On ne discute pas des positions de Papineau, on s'en prend à l'homme. On remet en cause son intégrité personnelle<sup>132</sup>, met en doute sa loyauté à l'égard du pays, discrédite son jugement. Papineau devient le renégat, celui qui sème la zizanie et provoque la discorde.

Cette posture politique qui n'admet pas la critique – même constructive, celle d'un Chauveau par exemple –, qui cherche à détruire les opposants plutôt qu'à discuter leur position, n'a toutefois rien de surprenant, si l'on considère l'importance que les réformistes accordent à l'idée d'« unité ». Car, bien plus grave encore que toutes les institutions politiques imparfaites, que toutes les décisions injustes de Londres, que toutes les mesures inappropriées des gouverneurs depuis l'Union, il y a la division qui risque un jour de perdre la nationalité. En fait, laissent entendre les réformistes, le danger ne situe plus à l'extérieur de la nationalité, mais à l'intérieur. Les véritables ennemis ne sont plus ailleurs mais ici. L'ennemi, explique un journaliste de la *Minerve*, « s'est assis parmi nous [...] ce n'est plus contre l'étranger que l'enfant du Canada dispute sa Nationalité, c'est contre ses propres frères, contre ses propres amis, contre ses propres parents »<sup>133</sup>. À René-Édouard Caron, maire de Québec, président du conseil législatif, qui a des entretiens avec Draper au sujet d'un futur ministère au milieu des années 1840, LaFontaine écrit : « Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens français, c'est de rester unis et

---

<sup>132</sup> Lors du débat houleux dans lequel il tente de répondre aux accusations de Papineau, LaFontaine soutient que l'ancien patriote ne serait jamais rentré au pays sans son intervention auprès du gouverneur. Le chef réformiste fait également valoir qu'il serait intervenu pour que Papineau touche les sommes en souffrance pour ses charges de Président de la Chambre à l'époque du Bas-Canada. *DAL*, 23 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 121.

<sup>133</sup> *M*, 22 août 1857.

de se faire respecter »<sup>134</sup>. Le *Canadien* est très clair : « [...] ce que nous redoutons le plus pour le pays, plus encore que les maux de l'union [...] c'est la division dans les rangs libéraux, dans les rangs canadiens ». Les Canadiens français, explique le journal, ont pu traverser l'épreuve de l'Union grâce au fait qu'ils ont su resserrer les rangs : « nous nous sommes sauvés par l'unité d'action, malgré l'Union, d'une ruine désespérée »<sup>135</sup>. C'est aussi ce que pense Cauchon lorsqu'il écrit : « Le plus grand danger pour un pays, ce n'est pas le système qui pèse contre lui que la désunion entre ceux qui sont appelés à le défendre ». En Chambre, le député de Montmorency lance à l'assistance : « Nous, hommes du Bas-Canada, ne pouvons consentir à nous diviser pour aucune considérations au monde, la division pour nous est un suicide »<sup>136</sup>. En fait, Cauchon va même plus loin. C'est lorsque la nationalité est le plus durement attaquée dans ses fondements qu'elle devient la plus forte. Car c'est dans ces moments de lourd désespoir qu'elle peut rebondir par l'unité. « Nous ne sommes forts que dans la faiblesse et dans l'abaissement, car ce n'est que là que nous sommes unis »<sup>137</sup>. Dans une lettre à LaFontaine, Cauchon écrit : « Jusqu'ici, malgré les jalousies personnelles, malgré les mauvaises passions humaines qui se font jour par intervalles, nous sommes demeurés unis dans un sentiment puissant de conservation et cette union nous a sauvés »<sup>138</sup>. En dépit de ses positions « libérales », notamment sur la question de la représentation, même le manifeste du Comité de la réforme, publié en 1847, met l'accent sur l'unité : « Nous ne saurions trop le répéter, le succès ne peut s'obtenir que par l'unité d'action<sup>139</sup> ».

Si, précisent certains réformistes, il fallait choisir entre la vérité d'un principe et l'unité de la nationalité, on ne devrait pas avoir de scrupules, car, explique Cauchon, il n'est pas toujours utile de dire la vérité :

On a dit quelque part qu'il y avait de la lâcheté à ne pas dire toute vérité et à ne pas jeter à la face des tyrans leurs injustices et leurs spoliations. Le

<sup>134</sup> LaFontaine à Caron, 10 septembre 1845, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

<sup>135</sup> *C*, 5 mai 1848.

<sup>136</sup> *DAL*, 20 mars 1848, vol. VII, p. 539.

<sup>137</sup> *JdQ*, 4 janvier 1848.

<sup>138</sup> Cauchon à LaFontaine, 13 août 1851, SHM. Fonds LaFontaine, P3.

<sup>139</sup> « Manifeste adressé au peuple du Canada, par le comité constitutionnel de la réforme et du progrès », cité dans Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada*, op. cit., p. 465.

courage est quelque chose de noble et de beau, mais pour être méritoire, il a besoin d'être utile, et il ne peut y avoir de mérite à dire ce que l'on croit être la vérité, si loin de faire le bien, elle peut faire du mal à la société au nom de laquelle on la dit<sup>140</sup>.

Même son de cloche dans la *Minerve*, cette fois-ci à propos du rôle temporel de l'Église catholique dans l'histoire, dénoncé à cette époque par *L'Avenir*.

Quand bien même toutes les horribles révélations que ce journal nous débite contre ce que la religion a de plus vénérable dans ces ministres, seraient aussi vraies qu'elles sont mensongères, est-ce que ce ne serait pas notre intérêt, à nous Canadiens catholiques, de cacher ces misères de famille ? [...] Quels intérêts sert-on, en révélant ces choses à nos adversaires religieux qui déjà nous méprisent...<sup>141</sup>

Il y des vérités qui ne sont pas bonnes à dire parce qu'elles nourrissent la hargne des adversaires, nuisent à notre intérêt de « famille », portent atteinte à la belle concorde. Toutes les vérités ne doivent pas être mises de l'avant, ou confrontées lors d'une délibération ouverte. Dans sa conférence sur le travail prononcée en septembre 1847, Parent se permet quelques digressions intéressantes sur ce thème :

Chaque vérité a son temps marqué, avant lequel elle court le risque d'avorter, et de tuer la société qui lui donne le jour. [...] [Car] toute vérité n'est pas toujours bonne à dire. Qui niera, par exemple, que les idées de liberté sociale et politique n'aient été proclamées trop tôt en France; qu'il eût été mieux d'attendre que les idées d'ordre et de morale publique y eussent préparé les esprits ?<sup>142</sup>

Il ne suffit pas, explique Parent dans une autre digression de la même conférence, d'exposer un principe, si juste et vrai soit-il, pour que celui-ci triomphe. En régime de liberté, il faut savoir être patient, surtout lorsque notre peuple est en « travail d'émancipation politique ». La vérité des plus beaux principes doit pouvoir exister « sans déchirement » et « sans entraîner de ces folles luttes politiques »<sup>143</sup>.

---

<sup>140</sup> *JdQ*, 4 janvier 1848.

<sup>141</sup> *M*, 30 août 1849.

<sup>142</sup> Étienne Parent, « Du travail chez l'homme », cité dans Falardeau, *Étienne Parent, op. cit.*, p. 160.

Certaines vérités doivent être tues, cachées, à tout le moins mises sous le tapis pendant un moment, car elles pourraient provoquer des dispersions inutiles. Dans certains cas, explique le *Canadien*, revenant sur l'incendie du Parlement, il faut peut-être même supprimer la discussion si elle peut s'avérer « funeste à la société »<sup>144</sup>. Sur ce point précis, notons une convergence entre la position des réformistes et celle des ultramontains. Certains y verront peut-être une tactique de « contrôle social ». Nous préférons, pour notre part, parler de sensibilité commune quant à l'enjeu de la délibération. Dans le premier éditorial du *Courrier du Canada*, signé par Jean-Charles Taché, on peut lire en effet qu'il est parfois mieux de « sacrifier certaines opinions bonnes en elles-mêmes, mais qui, pour excellentes qu'elles soient, valent encore moins que l'union entre les citoyens »<sup>145</sup>. Un patriote sage cherche avant tout l'unité, même si, pour cela, il doit taire certaines idées ou principes qui lui semblent justes et vrais. Cette abnégation face à ce qui serait une parole vraie est la meilleure mesure de la loyauté au groupe. Ceux qui refusent cet unanimisme des idées, qui ne peuvent s'empêcher de dire ce qu'ils pensent sans égard à la ligne déterminée par les chefs réformistes, ont décidé de faire primer leur ego sur l'intérêt de la nationalité. Les esprits qui se disent libres sont au fond des grosses têtes qui ne cherchent qu'à se faire une « place ». Ces « âmes lâchement ambitieuses » qui ne révèlent au fond que des « jalousies individuelles » ne peuvent rien apporter de bon à la nationalité car « la division seule nous perdrait [...] elle ne peut briser nos rangs qu'au profit de l'ennemi »<sup>146</sup>.

### **La démocratie « capacitaire »**

Si l'unité est un absolu, si l'unité prime parfois sur la vérité, comment dès lors la démocratie pourrait-elle être acceptable ? Doit-on en conclure que les réformistes sont fondamentalement hostiles aux idées démocratiques ? Pas vraiment... Les réformistes ont intégré l'idée que leur nationalité fait partie de l'Amérique, qu'il est dans la nature de ce continent d'être ouvert à l'égalité devant la loi. Si tous les hommes naissent égaux, certains ont toutefois, plus que d'autres, les capacités de décider de ce qui est bon pour

---

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>144</sup> *C*, 12 octobre 1849.

<sup>145</sup> *CC*, 2 février 1857.

<sup>146</sup> *M*, 14 mai 1859.

l'ensemble de la communauté. Les réformistes sont des démocrates modérés dont certains chercheront les moyens de pondérer les effets potentiellement dangereux de la démocratie sur la cohésion sociale.

Dans l'esprit des réformistes, la « démocratie », comme état social où l'égalité entre les individus prime sur les privilèges d'une caste, comme régime de libertés grâce auquel tous les hommes naissent libres et égaux, est naturelle à l'Amérique. Fait de nature, cet état social n'a pas dû être conquis de haute lutte ni n'a nécessité de révolutions sanglantes contre une classe désignée par la Providence ou l'Histoire. Cette perspective a grandement inspiré le discours public des réformistes. Ils se sont servis de cet argument pour contrer les influences occultes des *tories* qui réclamaient l'établissement d'un régime de privilèges. Après l'obtention du gouvernement responsable, ils ont de nouveau invoqué cet argument, cette fois-ci pour dissuader Papineau et les jeunes de l'Institut canadien de demander le rappel de l'Union. Par sa seule appartenance au continent, expliquent les réformistes, le Bas-Canada est assuré d'un avenir prometteur en matière de liberté et d'égalité. Il serait donc inutile et téméraire de précipiter les choses. L'« état social » américain, tout comme le « libéralisme », est invoqué comme un argument polémique, censé faire taire ceux qui veulent imposer un régime d'inégalités ou ceux qui réclament un changement radical de régime.

Cette idée d'une Amérique-terre-de-liberté, on la retrouve chez plusieurs réformistes influents bien avant le moment réformiste. Dans son pamphlet contre les frères Mondelet, publié en 1834, LaFontaine ne ménage pas ses mots pour tourner en ridicule les prétentions aristocratiques d'une clique de conseillers du gouverneur. Ces prétentions sont ridicules, explique le futur chef réformiste, puisque sur « ce nouveau continent, fait pour une liberté pleine et entière, il ne devait exister d'autre aristocratie que celle des vertus et des talents »<sup>147</sup>. En route vers le vieux continent, LaFontaine rédige quelques vers, inspirés par le climat politique qui prévaut dans son pays. Sous sa plume émerge de nouveau cette image d'une Amérique où la liberté serait naturelle : « La liberté, fille de l'Amérique / A ses enfants a promis d'heureux jours; / Que de Bedard le souvenir antique

---

<sup>147</sup> LaFontaine, *Les deux girouettes*, *op. cit.*, p. 23.

/ Dans vos cachots vous soutienne toujours »<sup>148</sup>. Dans le même journal de voyage, LaFontaine tente d'anticiper les recommandations que formulera Lord Durham. Il craint évidemment que celles-ci ne fassent la part belle à la minorité *tory*. Ce serait une erreur, croit LaFontaine, car :

L'égalité des conditions a fait naître des besoins qu'on ne peut plus faire disparaître. Là où les mœurs sont tout démocratiques, il est impossible de tenter l'établissement d'une aristocratie, sans entraîner à la suite toutes ces dissensions qu'une telle tentation doit nécessairement produire dans une société ainsi organisée<sup>149</sup>.

Arrivé à Paris, LaFontaine tente d'alerter un homme politique anglais. Si jamais l'Angleterre tient à préserver des institutions monarchiques, elle devra tenir compte de l'« état social » qui y prévaut et accorder aux Canadiens les mêmes droits.

Cette opinion, si vous ne voulez pas, avec vos idées européennes, qu'elle soit entièrement portée, pour le moment, vers la démocratie naturelle de ces sociétés américaines, faut-il du moins, tant que vous voudrez conserver votre principe monarchique, qu'elle tende vers ce but. Tout autre pensée de gouvernement, quant au Canada, serait contre nature<sup>150</sup>.

Cette conviction de LaFontaine, de nature presque anthropologique, on la retrouve dans son *Manifeste aux électeurs du comté de Terrebonne* publié en août 1840. Devenu le chef des réformistes, il n'est pas moins convaincu que l'« état social » des Canadiens français – celui qui prévaut en Amérique – exige la mise en place d'institutions qui protègent la liberté de la nationalité et de ceux qui en font partie.

En Amérique, écrit LaFontaine à ses électeurs, le plus grand bienfait dont jouissent ses habitants, c'est l'égalité sociale; elle y règne au plus haut degré. Si dans quelques vieilles sociétés d'un autre hémisphère, elle semble suffire à leurs jouissances et à leurs besoins, il n'en saurait être ainsi pour les populations vigoureuses et fortes de ce nouveau continent<sup>151</sup>.

<sup>148</sup> LaFontaine, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 43.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>150</sup> LaFontaine à E. Ellice, 29 août 1838, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

Cette idée chère à LaFontaine, on la retrouve chez d'autres réformistes comme Parent et Cauchon. Parent est de ceux qui croient que l'Amérique est une terre fertile pour les idéaux de liberté et d'égalité :

L'Amérique un jour s'est levée avec ses jeunes et vigoureuses populations, présentant au monde un autre Dieu, le Dieu des hommes libres, le Dieu des travailleurs. L'Europe, qui sur plusieurs points chancelait dans la foi antique, n'a pas tardé à reconnaître que le Dieu qui apparaissait à l'Occident, était le vrai Dieu de l'humanité, et s'il n'a pas d'autels dans tous les palais, il en a dans les cœurs de tous les peuples<sup>152</sup>.

Ce « Dieu des hommes libres », présent dans les « cœurs de tous les peuples » s'exprime à travers une « opinion publique » aux aguets, croit Cauchon. Dans le premier article de son nouveau journal, le jeune journaliste admet qu'« il n'est pas toujours facile de connaître cette opinion publique », ce « sentiment général ». Toutefois, le jugement éclairé d'un bon journaliste doit reposer sur sa capacité à interpréter celle-ci afin d'orienter ceux qui prennent les décisions<sup>153</sup>, car c'est cette même opinion publique – cette « *reine du monde* » selon la *Revue canadienne*<sup>154</sup> – qui décide du succès ou de l'échec des grandes réformes. Devenu surintendant à l'éducation, Chauveau désespère de voir « l'opinion publique » influencer positivement les commissaires d'école afin que ceux-ci consentent de meilleurs salaires aux instituteurs<sup>155</sup>. « Beaucoup dépend aussi de l'action de l'opinion publique sur les autorités locales, entre les mains desquelles la loi a mis une si grande part de responsabilité »<sup>156</sup>.

L'avènement des rouges dans l'arène politique oblige toutefois les réformistes à préciser ce qu'ils entendent par « démocratie », car les adversaires des réformistes se réclament,

---

<sup>151</sup> L.-H. LaFontaine, « Manifeste aux électeurs du comté de Terrebonne », cité dans Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 144.

<sup>152</sup> Étienne Parent, « Du travail chez l'homme », cité dans Falardeau, *op. cit.*, p. 163. Yvan Lamonde fait une analyse intéressante de l'idée de l'Amérique chez Parent. Voir Lamonde, *Histoire sociale des idées*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>153</sup> *JdQ*, 1<sup>er</sup> décembre 1842.

<sup>154</sup> *RC*, 27 février 1846.

<sup>155</sup> P.-J.-O. Chauveau, *Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour 1862*, Québec : Hunter, Rose, Lemieux, 1863, p. 18.

<sup>156</sup> P.-J.-O. Chauveau, *Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour 1863*, Québec : Hunter, Rose, Lemieux, 1864, p. 13.

eux aussi, d'une logique démocratique conforme à la nature profonde du continent américain. Cet argument utilisé pour mettre fin au pouvoir et à l'influence des *tories* est cette fois-ci retourné contre les réformistes. En réponse à tous ceux qui l'accusent de vouloir diviser la nationalité, Papineau soutient qu'il est simplement fidèle aux principes libéraux de « l'ancienne Chambre ». Parmi ces principes, il y a celui de faire du « peuple », la « source légitime de tout pouvoir » et de permettre la « discussion libre », la « diffusion du pouvoir » et l'« extension du principe d'élection »<sup>157</sup>. Aux yeux de Papineau et des rouges, cette logique démocratique, propre au continent, est à ce point claire qu'ils ne craignent nullement l'annexion aux États-Unis. Ils s'en font même, pendant un certain temps, les plus ardents propagandistes.

Avant que Papineau ne réponde à ses détracteurs et que les jeunes de l'Institut canadien n'attaquent ouvertement l'administration réformiste, Cauchon avait pressenti le malaise qu'engendrerait l'opposition des rouges sur ce terrain. Dans une lettre adressée à LaFontaine en novembre 1847, il anticipe les conséquences de l'opposition de Papineau. Sur le plan tactique, écrit-il, les réformistes n'auront d'autre choix que de se « venger contre lui et de l'isoler ». Cette position risque toutefois d'entraîner des conséquences fâcheuses, car « ils nous placeront dans une fausse position en nous faisant frapper pour des hommes opposés aux idées démocratiques qui envahissent le nouveau monde ». Par ailleurs, Cauchon croit qu'il serait téméraire de précipiter la marche du Bas-Canada vers les idées démocratiques. « Je ne vois pas la nécessité de faire tuer nos compatriotes pour l'unique honneur de proclamer des idées vers lesquelles nous marchons assez rapidement [...] et qui envahissent lentement l'Angleterre elle-même »<sup>158</sup>. Ce dernier argument, Cauchon l'exprime publiquement quelques semaines plus tard dans les pages de son journal. Il ne serait pas sage, explique Cauchon en réponse aux manifestes de Papineau, de précipiter des changements inscrits au cœur de la destinée du continent et de plonger ainsi le pays dans des affrontements violents alors que cet « état de chose [...] doit arriver quoi qu'on fasse pour l'empêcher »<sup>159</sup>. Beaucoup plus tard, Barthe reprend à son compte le même type d'argument. Selon lui, la démocratie est un acquis, un fait de nature :

<sup>157</sup> *DAL*, 23 janvier 1849, vol. VIII, 1<sup>ère</sup> partie, p. 221.

<sup>158</sup> Cauchon à LaFontaine, 13 novembre 1847, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

<sup>159</sup> *JdQ*, 4 janvier 1848.

« Nous n'avons pas à nous agiter pour y trouver une démocratie : elle s'y trouve [au Bas-Canada] toute faite »<sup>160</sup>. La démocratie, c'est-à-dire la possibilité pour tous d'être libres, existe déjà. S'il faut améliorer cet état social, rien ne sert de bousculer les choses ou d'accélérer artificiellement un processus déjà en cours. C'est donc à l'Amérique que les idées libérales doivent être fidèles, non à la France de 1848. « Ne confondez pas la démocratie américaine du parti libéral, explique la *Minerve*, avec la démocratie française, la démocratie impossible prêchée dans le désert par deux journaux de jeunes de Montréal »<sup>161</sup>.

Cette distinction est précieuse, car dans l'esprit des réformistes, il existe bel et bien une bonne et une mauvaise démocratie : l'une, comme l'a dit Barthe, est naturelle à l'Amérique, à sa nature profonde; l'autre est généralement importée d'ailleurs et s'appuie sur des idées dangereuses pour l'ordre social. Cette distinction se rapproche de celle de Montalembert dont on reproduit une conférence sur l'« Avenir de l'Angleterre » dans les pages du *Canadien* d'avril 1856. Selon Montalembert, il y a une démocratie qui privilégie les lois de l'équité, de l'honneur et l'accès égal aux emplois; cette démocratie-là ne conçoit de privilèges que s'ils révèlent les mérites de l'intelligence. Quant à l'autre démocratie, elle est « haineuse », « ennemie de tout ce qui dure »; elle est la « furieuse fille de l'envie » et d'une « implacable ingratitude ». Le seul but de cette seconde démocratie, selon Montalembert, est de « contester et détruire toutes les autorités ». En somme, « le progrès de la démocratie est le fait dominant de la société moderne, mais c'en est aussi le danger suprême ». Le grand défi des hommes politiques est donc de « contenir et régler la démocratie sans l'avilir, l'organiser en monarchie tempérée ou en république conservatrice; tel est le problème de notre siècle »<sup>162</sup>. Sans trop s'y référer, les réformistes reprennent les mêmes catégories de Montalembert lorsqu'ils accusent les rouges de faire la promotion d'une fausse conception de la démocratie « synonyme de *destruction* » et de jouer ainsi le jeu des « ennemis de notre nationalité et de notre sainte religion »<sup>163</sup>. Tout comme Montalembert, les réformistes sont préoccupés par les effets

---

<sup>160</sup> C, 12 octobre 1857.

<sup>161</sup> M, 30 mars 1854.

<sup>162</sup> C, 23 avril 1856.

<sup>163</sup> RC, 30 août 1849.

nocifs que pourrait avoir cette mauvaise démocratie sur la cohésion de la nationalité canadienne-française. Les adversaires n'étant plus d'Europe mais, comme eux, du continent, il est cependant nécessaire de développer de nouveaux arguments. Confrontés à la « canaille rouge »<sup>164</sup>, les réformistes développent une sensibilité conservatrice par rapport aux types d'institutions qui doivent encadrer le débat politique.

À mesure qu'avancent les années 1850, on voit clairement émerger dans les pages de la presse ministérielle un discours hostile au règne absolu de « l'opinion publique ». Le règne de la majorité, laisse-t-on parfois entendre, peut entraîner des dérives dangereuses, du fanatisme même. C'est du moins ce qu'explique Cauchon dans un discours en Chambre. Le député de Montmorency dit craindre le jugement souvent volatile et peu avisé d'une « opinion publique quelques fois injuste, imprudente, irréfléchie ». Dans ce même discours, Cauchon cite un texte de John Adams des *Federalist Papers* – une « publication remarquable », précise-t-il – dans lequel le penseur américain met le pays en garde contre les dérives possibles du régime démocratique. Le danger des institutions trop démocratiques, croit Cauchon, « c'est de tout niveler, de tout effacer, c'est de tout égaliser; c'est de décentraliser et d'affaiblir à l'infini les forces sociales par l'individualisme »<sup>165</sup>. S'agissant précisément de statuer sur le rôle de « l'opinion publique », le *Canadien* écrit : « [...] on sait déjà fort bien ce qu'on entend par ces mots dans une république où le fanatisme a pour apôtre les Know-Nothings »<sup>166</sup>.

Les excès de la démocratie sont de plus en plus décriés par la presse ministérielle, au point que le qualificatif « démocratique » devient peu à peu péjoratif. La *Minerve* de juillet 1853, par exemple, s'en prend à « la presse dite démocratique » qui serait en train de saper les fondements de la nationalité<sup>167</sup>. Plus tard, le même journal attaque sévèrement les « démocrates les plus échevelés » et s'en prend aux tenants de la « démocratie rouge »<sup>168</sup>, à ceux qui prônent ni plus ni moins « l'ultra-démocratie ». Car, explique-t-on, « si nous sommes démocrates, nous voulons aussi la civilisation, le

<sup>164</sup> Cauchon à LaFontaine, 27 mai 1851, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

<sup>165</sup> *DAL*, 12 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3039-3042.

<sup>166</sup> *C*, 24 novembre 1854.

<sup>167</sup> *M*, 5 juillet 1853.

progrès, l'ordre, la moralité et le règne des lois »<sup>169</sup>. Dans l'esprit des réformistes devenus conservateurs, les excès de la démocratie peuvent freiner le mouvement du temps, obstruer le bon ordre de la société. Historiquement, plaide même la *Minerve*, le régime le plus favorable à la liberté a été la monarchie : « [...] elle en a donné des preuves en abolissant le commerce des esclaves, tandis que la démocratie américaine protège encore ce commerce humiliant »<sup>170</sup>. Rien ne garantit que le règne absolu du commun, de la majorité, n'entraîne pas une suspension des libertés, poursuit le journal. « Premier pas de la tyrannie », une démocratie laissée à ses seuls ressorts peut engendrer les pires excès<sup>171</sup>. Les gouvernements des pays qui ont adopté le « suffrage universel » – la France par exemple – ont donc « besoin de moyens de résistance et de répression énergiques », écrit Parent à Rameau<sup>172</sup>, sans quoi le désordre pourrait régner.

S'il faut se méfier des tournures emphatiques et des effets rhétoriques qui visent davantage à discréditer l'adversaire qu'à présenter une pensée digne de ce nom, nous croyons tout de même qu'il y a chez les réformistes une inquiétude réelle quant aux progrès non maîtrisés de la démocratie. Si la démocratie pure peut s'avérer dangereuse, pensent certains réformistes, c'est d'abord parce que ceux qui sont appelés à prendre les décisions, donc à voter, n'ont pas toujours la capacité d'exercer ces lourdes responsabilités.

Cette notion de « capacité », nous l'empruntons à Pierre Rosenvallon qui a cherché à comprendre la position de Guizot sur le suffrage universel. Dans la France de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, explique Rosenvallon, le suffrage du plus grand nombre était associé à la tyrannie révolutionnaire de 1793. Les débordements de cette période trouble avaient entraîné le recul du principe de liberté, pourtant au cœur de la Révolution française. Pour que cette perversion des idéaux de la Révolution ne se reproduise plus

---

<sup>168</sup> *M*, 16 décembre 1854.

<sup>169</sup> *M*, 25 septembre 1855.

<sup>170</sup> *M*, 20 octobre 1857.

<sup>171</sup> *M*, 7 novembre 1857.

<sup>172</sup> Parent à Rameau, 29 septembre 1865, AudM. Fonds Bruchési, P57/19. Dans une autre lettre à Rameau, Parent écrit : « Ah ! mon cher ami, prions Dieu de préserver longtemps encore nos deux pays de la domination de la démocratie telle qu'elle se traduit de nos jours ». Parent à Rameau, 2 février 1867, AudM. Fonds Bruchési, P57/19.

jamais, certains, dont Guizot, développent la notion de « capacité politique », de « suffrage capacitaire ». Le sens ultime de la Révolution française, selon Guizot, n'était pas de faire participer le plus grand nombre aux décisions collectives mais de protéger les droits fondamentaux du citoyen contre le pouvoir excessif d'un roi ou d'une caste aristocratique. Dans un tel contexte, le suffrage devait être accordé à la portion la plus capable de délibérer de façon raisonnable; selon Guizot, les propriétaires disposaient des meilleures capacités politiques. Prudents par nature, ces possédants n'accepteraient jamais de suivre un démagogue qui viendrait compromettre les acquis de la Révolution<sup>173</sup>.

Sans que le vocabulaire de Guizot soit explicitement repris, cet enjeu de la « capacité politique » est également soulevé par certains réformistes. Cauchon, par exemple, explique que pour diriger le pays, il faut des « hommes capables et mûrs »<sup>174</sup>. Pour Parent, les capacités littéraires, intellectuelles doivent primer sur toutes les autres. Le jugement sur les affaires de la cité vient de l'éducation, des lectures et de la réflexion. Pour Cartier, la capacité politique est tributaire de la propriété, de la possession d'une terre. L'énergie déployée pour l'acquérir, les vertus démontrées pour la conserver et la faire fructifier sont les signes évidents d'un jugement éclairé. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit moins, comme Guizot, d'être fidèle aux principes libéraux de la Révolution française que d'assurer la cohésion de la nationalité. Pour ne parler que d'une seule voix en tant que nationalité, il faut s'assurer que ceux qui prennent la parole aient quelque chose à dire.

### *Les capacités littéraires*

Pour porter un jugement éclairé sur les affaires de la Cité, il faut avoir reçu une certaine éducation, posséder des connaissances variées, estiment certains réformistes. Commentant l'adoption du suffrage universel peu après le soulèvement de février 1848,

---

<sup>173</sup> Pierre Rosenvallon, « Guizot et la question du suffrage universel au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Marina Valenisa (dir.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris : Hautes Études-Gallimard-Seuil, 1991, p. 130-137.

<sup>174</sup> *DAL*, 12 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3039. Dans un discours prononcé en 1855, Cauchon précise que « là où il y a une multitude de personnes pour délibérer, celles-ci sont généralement en proie à l'excitation

la *Revue canadienne* explique : « Le peuple a encore une fois reçu le baptême républicain et se trouve investi de sa souveraineté. L'avenir nous dira s'il est assez instruit pour l'exercer avec avantage pour le bien commun »<sup>175</sup>. Sans des connaissances de base, un certain niveau d'éducation, croit pour sa part Parent, le jugement est obstrué par les « préjugés », par les « instincts les plus aveugles »<sup>176</sup>.

Ce point de vue de Parent sur les capacités littéraires revient souvent après la mise en place des structures municipales par le Conseil spécial. Parce qu'il estimait que plusieurs de ses compatriotes n'avaient pas l'éducation nécessaire pour prendre des décisions politiques éclairées pour l'ensemble de leur communauté, Parent va d'ailleurs s'employer à mettre ses concitoyens en garde contre les préjugés de certains. Une mise en garde que certains de ses collègues ne comprendront cependant pas.

Rappelons que dans son célèbre rapport, lord Durham attribuait une partie « de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration » du Bas-Canada à la déficience des institutions municipales. « Par malheur, estime l'envoyé britannique, les habitants du Bas-Canada furent initiés au gouvernement responsable justement par le mauvais bout; des gens à qui on ne confiait pas le gouvernement d'une paroisse purent par leurs votes influencer les destinées d'un État »<sup>177</sup>. Avant de diriger un État, même colonial, les habitants d'un pays doivent apprendre à se gouverner localement. Cette recommandation sera suivie par le Conseil spécial qui, par décret, met sur pied les municipalités en 1841. Durant les premiers mois, cette nouvelle structure municipale sera dirigée par un officier nommé par le Conseil spécial. Cette façon de faire irrite au plus haut point les réformistes qui, déjà, contestent la légitimité du Conseil spécial. Les mesures adoptées sans consultation par cette instance toute-puissante sont cependant contestées moins pour leur contenu que pour le coup de force qu'elles incarnent dans le paysage politique de l'époque. C'est pourquoi certains journaux proposent aux Canadiens

---

générale »; ce qui les empêche de prendre de sages décisions. *DAL*, 27 mars 1855, vol. XII, 6<sup>e</sup> partie, p. 2471.

<sup>175</sup> *RC*, 14 avril 1848.

<sup>176</sup> Étienne Parent, « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens législatifs d'y pourvoir », cité dans Falardeau, *Étienne Parent, op. cit.*, p. 172;175.

<sup>177</sup> Denis Bertrand (dir.), *Le Rapport Durham*, Montréal : Les Éditions Sainte-Marie, 1969, p. 50.

de faire obstruction à la bonne marche des municipalités<sup>178</sup>. Une proposition que rejette avec vigueur le *Canadien*, car ce serait « donner sa démission ». La structure municipale, plaide le journal, a bien d'autres finalités que celle de faire des routes, « tout homme réfléchi » devrait plutôt « y voir une école politique, une école de *self-government*; une arène où les hommes les plus influents et les plus intelligents de chaque paroisse pourront se former à jouer un rôle sur un théâtre plus élevé ». Le journal voit donc cette nouvelle institution d'un très bon oeil. Dans tous les coins de la colonie, les habitants pourront débattre des grands enjeux qui les concernent, apprendre à délibérer.

Chaque conseil municipal, prédit le journaliste, sera une petite Chambre d'Assemblée, où l'on s'habitue à réfléchir et discuter sur les affaires publiques, où l'intelligence s'agrandira, où l'égoïsme et l'indifférence politique feront place au dévouement et au zèle pour la chose publique, où enfin le peuple [...] apprendra à ne pas être pris au dépourvu, et à se gouverner lui-même quoi qu'il arrive<sup>179</sup>.

Cet enthousiasme est toutefois tempéré par le fait que les officiers du Conseil spécial, pendant un certain temps, prennent les décisions sans consulter les communautés locales<sup>180</sup>. En février 1845, un projet de loi sur les municipalités est présenté en Chambre; celui-ci prévoit la mise en place du principe électif. Même si elle vient de la majorité *tory*, LaFontaine appuie la loi avec enthousiasme. La loi municipale de 1841, déplore le chef réformiste, « manquait de cette essence du principe électif et populaire »<sup>181</sup>. Une fois cette hypothèque levée, la plupart des réformistes semblent d'accord avec le principe de ce *self-government*, signe évident d'une certaine ouverture à l'idée démocratique.

Si les réformistes se montrent ouverts au principe d'une démocratie locale, considèrent-ils que les Canadiens sont prêts à se gouverner eux-mêmes ? Ces derniers disposent-ils des connaissances suffisantes pour prendre les décisions éclairées qui s'imposent ? Libérale, la *Revue de législation et de jurisprudence* répond par l'affirmative à cette question : « Il n'est pas vrai de dire que nos cultivateurs ne soient pas suffisamment

---

<sup>178</sup> *AdC*, 24 octobre 1841.

<sup>179</sup> *C*, 5 novembre 1841.

<sup>180</sup> Le *Canadien* écrit : « Ce peuple voulait le régime municipal dans toute sa pureté, et non la création batarde qu'on lui imposait ». *C*, 8 novembre 1841.

instruits pour comprendre et conduire leurs affaires ». Très optimiste, le journaliste poursuit :

À part le peuple des États-Unis, qu'on nous montre une population agricole plus intelligente et plus apte aux affaires que la nôtre [...] Leur manière de conduire leurs affaires de fabrique, de régler leurs affaires de voirie, de surveiller la construction de leurs églises, indiquent-elles qu'ils soient incapables de toute gestion administrative !<sup>182</sup>

Même son de cloche chez Augustin-Norbert Morin qui s'oppose, en février 1849, à ce qu'on contourne les conseils municipaux en levant une taxe nationale pour les routes. Il y voit même une question de principe, un enjeu de « gouvernance » dirions-nous aujourd'hui. « Il me paraît contradictoire de laisser l'imposition de la taxe au peuple dans les affaires minimes et de lui ôter dans les affaires importantes. Si l'on admet que le peuple n'est pas capable de faire ses chemins, qu'on détruise tout à fait les institutions municipales »<sup>183</sup>, écrit Morin à son collègue LaFontaine.

Pierre Chauveau et Étienne Parent voient toutefois les choses autrement. Dans un discours qu'il prononce le 20 juillet 1847, Chauveau se montre impatient par rapport aux administrations municipales. Celles-ci, explique-t-il, avaient « pour but de changer les mœurs et les institutions du peuple, au moyen d'une nouvelle division du pays ». Or les effets de cette nouvelle structure se font toujours attendre, ce qui montre bien « qu'il était impossible de changer en quelques années les habitudes de toute une population »<sup>184</sup>. Cette impatience est partagée par Parent. Si elle n'est pas une mauvaise chose en soi, la démocratie locale requiert un certain niveau de connaissances et d'instruction, ce que n'ont pas les Canadiens français, selon l'ancien journaliste devenu fonctionnaire et conférencier. Jusqu'en 1845, ce sont les instances municipales qui administrent les écoles, après quoi, on crée la structure des commissions scolaires. Qu'ils relèvent de la municipalité ou de la commission scolaire, ce sont des élus locaux qui vont percevoir les taxes nécessaires à l'entretien des écoles, à l'achat des manuels et à l'embauche des

---

<sup>181</sup> *DAL*, 21 février 1845, vol. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 1679.

<sup>182</sup> *RLJ*, juillet 1847.

<sup>183</sup> Morin à LaFontaine, 7 février 1849, SHM. Fonds LaFontaine, P3, 1A.

<sup>184</sup> *DAL*, 20 juillet 1847, vol. VI, p. 1009.

instituteurs. Ce nouveau pouvoir de taxation, sur lequel nous reviendrons, soulève beaucoup de mécontentement et d'opposition dans certaines localités. Cette « guerre des éteignoirs » que mènent certains ralentit la mise en place d'un système scolaire. C'est dans ce contexte que Parent formule ses « considérations sur notre système d'éducation populaire », le 19 février 1848. Parent croit que le « défaut capital de notre système d'éducation » est d'avoir « confié l'administration d'un système compliqué à un peuple encore étranger aux premiers rudiments de l'instruction »<sup>185</sup>. Parent se dit d'emblée favorable au principe de la décentralisation du pouvoir : « [...] personne aussi ne sent plus vivement que moi la nécessité d'habituer peu à peu le peuple à gérer ses propres affaires locales »<sup>186</sup>. Mais, précise immédiatement Parent, il ne faut pas que « l'éducation du peuple » et la « vie intellectuelle » deviennent un « sujet d'expériences législatives ». Les Canadiens français ont un important retard à rattraper, il faut faire vite et agir « le plus efficacement ». Pour y arriver, peut-être faut-il même retirer, le temps d'une génération, ce pouvoir au peuple.

Si pour avoir des écoles, de bonnes écoles immédiatement, il faut retirer au peuple, en tout ou en partie, la part qu'on lui a faite dans la régie des écoles, il n'y a pas à hésiter un instant, il faut le faire. Instruisons une génération d'enfants, et ces enfants, devenus hommes, connaissant le prix de l'instruction, vous rendront facile l'instruction d'un système amélioré, plus populaire<sup>187</sup>.

Parce qu'il est urgent d'éduquer le peuple, Parent propose de confier au pouvoir exécutif l'imposition des taxes et la répartition des budgets selon les besoins. L'objectif est de « soustraire les autorités locales à la malveillance [...] des populations au milieu desquelles elles sont appelées à agir »<sup>188</sup>. En proposant cette centralisation administrative, Parent a le modèle prussien à l'esprit :

Voyez [...] le gouvernement absolu de la Prusse : entouré d'États beaucoup plus puissants que lui, il a senti qu'il devait augmenter la force

---

<sup>185</sup> Étienne Parent, « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens législatifs d'y pourvoir », cité dans Falardeau, *Étienne Parent, op. cit.*, p. 176.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 178.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 179.

de son peuple, et par-là compenser sa faiblesse numérique : qu'a-t-il fait ? il a établi un système d'enseignement populaire que l'on cite, et qui sert de modèle pour tout le monde civilisé<sup>189</sup>.

Le contexte national peut obliger l'administration centrale à suspendre les droits démocratiques des communautés locales. Parent n'y voit pas un principe éternel et immuable de gouvernement, mais une nécessité qu'impose le retard d'une nationalité dont la « faiblesse numérique » saute aux yeux si on la compare aux autres avec qui elle partage le continent.

Cette optique pour le moins paternaliste, sympathique au despotisme éclairé du régime prussien, fait l'objet de dures critiques dans les rangs réformistes. La *Minerve* lui reproche sa volonté de tout centraliser même si « cela va dans la vue de soustraire les autorités locales à la malveillance [...] des populations ». Si certaines populations sont « malveillantes » ou ne semblent pas comprendre les bienfaits de l'éducation, on aurait tort de les dépouiller du droit de se gouverner elles-mêmes, car « il faut habituer le peuple à gérer lui-même ses propres affaires, c'est le moyen de lui faire comprendre ce qu'on lui veut, la centralisation est déjà trop grande parmi nous »<sup>190</sup>. Plus tard, le même journal propose toutefois que les commissaires d'école soient obligés de disposer de certaines compétences « littéraires ». S'il ne faut pas retirer le pouvoir au peuple, il serait sage de confier les décisions aux éléments les plus éclairés des populations locales. En somme, le journal réformiste rejette la solution mise de l'avant par Parent, mais partage sa préoccupation<sup>191</sup>. Sans aller jusqu'à recommander la proposition de Parent, le surintendant Chauveau admet que, dans certains cas, les commissaires d'école peuvent s'avérer des obstacles au progrès de l'éducation. Il souhaite que ces commissaires avars et sans grande envergure, plus soucieux de faire des économies sur le salaire des enseignants que d'embaucher des éducateurs compétents et bien formés, puissent éventuellement laisser leur place à des esprits plus éclairés<sup>192</sup>.

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>190</sup> *M*, 24 février 1848.

<sup>191</sup> *M*, 2 juin 1848.

Dans les rangs réformistes, l'enjeu du *self-government* ne fait pas l'unanimité. LaFontaine et Morin semblent moins inquiets que Chauveau et Parent de voir le plus grand nombre participer aux décisions politiques. En cela, les premiers font peut-être écho à l'esprit républicain de 1837<sup>193</sup>, alors que les seconds cherchent davantage à circonscrire les frontières de la démocratie<sup>194</sup>. En revanche, s'ils ne sont pas tous prêts à dépouiller les communautés locales de leur droit de se gouverner, plusieurs réformistes craignent que le manque d'éducation de certains élus nuise sérieusement au développement de la nationalité. Si les Canadiens français doivent apprendre à se gouverner eux-mêmes, leurs dirigeants locaux doivent, au plus vite, acquérir de meilleures « capacités littéraires ».

### *Les capacités censitaires*

Pour d'autres réformistes, la capacité politique passe avant tout par la propriété. Ceux qui parlent doivent être des propriétaires. La question est soulevée lorsque l'enjeu de l'électivité des membres du Conseil législatif revient à l'ordre du jour, peu après l'élection des réformistes en 1848. Il s'agit moins de savoir si l'on doit ou non élire les membres de la Chambre que de statuer sur les qualifications de ceux qui pourront éventuellement y siéger.

Le texte des 92 résolutions accordait une grande importance à la réforme du Conseil législatif du Bas-Canada. Papineau et le Parti patriote remettaient en cause la légitimité de cette instance du pouvoir législatif dont les membres étaient nommés par le

---

<sup>192</sup> P.-J.-O. Chauveau, *Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour l'année 1860*, Montréal : Eusèbe Sénécal, 1861, p. 13.

<sup>193</sup> Voir, là-dessus, Louis-Georges Harvey, « Le mouvement patriote comme projet de rupture (1805-1837) », dans Yvan Lamonde et Gérard Bouchard (dir.), *Québécois et Américains, op. cit.*, p. 90.

<sup>194</sup> Dans un précis sur l'histoire de l'éducation au Bas-Canada, Chauveau laisse entendre que le consensus autour des institutions municipales aurait émergé dès lors que celles-ci adoptaient sensiblement les mêmes contours que ceux de la paroisse. En d'autres termes, la municipalité serait devenue la forme civile de la paroisse, l'espace formel, reconnu par la loi, mais calqué sur la communauté organique héritée. Il y a probablement là une piste à explorer davantage qui permettrait d'éclairer le ralliement des diverses tendances réformistes autour de l'institution municipale. Les uns voyant la municipalité comme une école de *self-government*, les autres la considérant comme la version civile du conseil de la fabrique. Voir P.-J.-O. Chauveau, *L'Instruction publique au Canada. Précis historique et statistique*, Québec : Augustin Côté et cie, 1876, p. 75-79. Lors du débat sur la loi des municipalités, LaFontaine va d'ailleurs plaider en faveur d'une configuration conforme à celle des paroisses : *DAL*, 20 juillet 1847, vol. VI, p. 1015.

gouverneur au lieu d'être élus par la population. Depuis l'Acte constitutionnel de 1791, le Conseil législatif du Bas-Canada avait exercé ses prérogatives à de très nombreuses reprises, bloquant l'adoption de plusieurs lois importantes pour la majorité canadienne. Les patriotes comprenaient bien le rôle social que devait jouer la Chambre des Lords. Plus conservatrice que la Chambre basse, l'inamovible aristocratie terrienne anglaise constituait un contrepoids salutaire. Or une telle aristocratie terrienne n'existait pas en Amérique, répétaient les patriotes. Au lieu d'élever les débats, cette Chambre haute, composée la plupart du temps d'étrangers, servait les intérêts d'une petite « clique » proche du gouverneur. Pour mettre fin à cette situation qui desservait la population de la colonie, il fallait donc réformer le Conseil législatif afin de permettre l'élection de ses membres.

À partir de 1848, la situation a cependant changé. Le vrai pouvoir appartient désormais à l'exécutif responsable de ses actes devant la Chambre basse. Le Conseil législatif, dont les membres sont nommés avec l'accord du chef de l'exécutif, n'a plus la même légitimité. De plus, des Canadiens français influents, comme René-Edouard Caron et Étienne-Pascal Taché, vont y être nommés. L'institution n'est plus le repère de la « clique du château ». Elle a également « perdu son caractère obstructif »<sup>195</sup> contre lequel s'étaient insurgés autant les rebelles du Haut que du Bas-Canada. Les motifs de réforme du Conseil législatif que l'on retrouve dans les 92 résolutions ne valent donc plus puisque les Canadiens y ont désormais accès. En fait, il ne reste plus que le principe « démocratique » pour justifier une telle réforme.

Ce principe, LaFontaine le juge toujours aussi noble, explique-t-il dans un discours qu'il prononce en Chambre le 22 mai 1850. Le chef du gouvernement se demande toutefois comment, concrètement, une telle mesure pourrait être mise en application. Depuis l'obtention du gouvernement responsable, croit LaFontaine, l'élection des membres du Conseil législatif devient moins urgente. Une telle réforme nécessiterait des changements « organiques » à la constitution qui feraient suite à une demande officielle auprès du gouvernement anglais. En somme, beaucoup d'énergie pour bien peu de choses, semble

---

<sup>195</sup> Sauf sur la question de l'abolition du régime seigneurial. Voir C, 30 mai 1853.

dire LaFontaine<sup>196</sup>. Cet avis est partagé par Cauchon le lendemain : « [...] peut-être conviendrait-il de se demander si une seule chambre élective ne pourrait pas tenir lieu des deux chambres actuelles »<sup>197</sup>.

Deux ans plus tard, la question est de nouveau débattue en Chambre. Cette fois-ci, un projet de loi en bonne et due forme est soumis à la discussion par le gouvernement Morin-Hincks. Ce projet de loi ne prévoit aucune qualification particulière pour devenir membre du futur Conseil législatif. Rédacteur des 92 résolutions, Augustin-Norbert Morin n'y voit pour sa part aucun problème. Reprenant à son compte les arguments du Parti patriote, le chef du gouvernement explique qu'il serait inutile de fonder la qualification sur « l'hérédité » de la richesse puisque dans la colonie, les fortunes sont appelées à changer rapidement de main. Il rappelle que le principe au coeur du projet de loi est de ne plus accorder de nominations à vie et ainsi d'éviter d'octroyer à certains des privilèges indus<sup>198</sup>. Il y aura toutefois des objections de fond. Celle de Cauchon, par exemple, qui insiste pour que cette seconde Chambre représente « l'élément conservateur ». Un peu comme en Angleterre, cette Chambre haute doit incarner « la maturité », être « un modérateur aux pensées trop ardentes, aux mesures trop hâtives et trop fraîches des réunions tumultueuses de la rue »<sup>199</sup>. Après débats, la loi sera finalement adoptée et mise en vigueur en 1854. L'existence de l'institution est toutefois remise en question en mars 1859 lorsque plusieurs de ses membres s'opposent à la majorité gouvernementale quant au lieu de la capitale. Un journaliste de la *Minerve*, oublieux des 92 résolutions, associe l'électivité des membres de cette Chambre au « sentiment démocratique que la révolution française de 1848 avait réveillé et propagé ». Or le journaliste constate de nombreuses « difficultés politiques qui naissent de sa nouvelle organisation »<sup>200</sup>.

Sur l'enjeu de la qualification, la position de George-Étienne Cartier est clairement conservatrice. Le 22 septembre 1852, Morin annonce à la Chambre qu'il a proposé à

<sup>196</sup> *DAL*, 22 mai 1850, vol. IX, 1<sup>ère</sup> partie, p. 136.

<sup>197</sup> *DAL*, 23 mai 1850, vol. IX, 1<sup>ère</sup> partie, p. 183.

<sup>198</sup> *DAL*, 19 octobre 1852, vol. XI, 1<sup>ère</sup> partie, p. 1035.

<sup>199</sup> *DAL*, 12 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3040.

Cartier de faire partie du cabinet à titre de ministre des Travaux publics, mais que celui-ci a refusé. L'explication officielle donnée par Cartier a trait à la qualification requise pour faire partie du corps électoral qui pourrait élire les membres du Conseil législatif. À son avis, « la propriété est partout l'élément, la base de notre état social ». Celui qui a acquis une propriété possède un meilleur jugement : « [...] n'est-il pas vrai que l'homme qui, par son travail, s'est acquis du bien, doit être capable, honnête, économe ? » Chose certaine, aux yeux de Cartier, le propriétaire « inspire plus de confiance que celui qui n'a rien »<sup>201</sup>. Dans un discours qu'il prononce le 27 mai 1853, Cartier s'explique : « Un homme qui possède une propriété d'une valeur de 1000 £ a certainement plus les qualifications pour devenir un bon législateur qu'un homme qui perd son temps à lire des ouvrages sur la politique et la démocratie ». Il va même plus loin : « Une constitution qui aurait pour effet d'éloigner les jeunes hommes de l'industrie au profit de la politique est mauvaise. Ceux-ci doivent d'abord apprendre à faire de l'argent, après, ils pourront s'engager en politique »<sup>202</sup>. Dans la *Minerve*, Cartier explique que la franchise de la propriété ne va pas exclure beaucoup de gens, puisque « tout le monde ici est propriétaire ». Cette franchise électorale fondée sur la propriété n'a rien de discriminatoire, selon Cartier, puisque tous peuvent, éventuellement, avoir accès à la propriété. « Tous ceux qui ont du talent, qui se distinguent dans leur industrie par leur habileté, leur honnêteté, leur morale et leur bonne conduite peuvent parvenir sans qu'on s'enquiert [sic] du nom de leur état de vie »<sup>203</sup>. Nul besoin d'être bien né pour avoir accès à la propriété du sol. Il suffit d'un peu de talent et d'ardeur au travail et le tour est joué.

Dans l'esprit de Cartier, la franchise par la propriété est accessible à tous, dans la mesure où chacun peut librement décider de se retrousser les manches, de travailler dur et de prospérer. Qu'arriverait-il cependant si, un jour, toutes les terres de la colonie étaient occupées ? Cette question hante Cauchon qui explique :

---

<sup>200</sup> *M*, 10 mars 1859.

<sup>201</sup> *DAL*, 22 septembre 1852, vol. XI, 1<sup>ère</sup> partie, p. 647. Ce n'était pas la première fois que Cartier refusait d'être nommé ministre. L'année précédente, il avait également décliné une offre de Morin. L'explication idéologique ne saurait suffire pour comprendre son refus d'accéder au cabinet à deux reprises. Le biographe Alastair Sweeny croit pour sa part que Cartier, avocat en vue, membre de plusieurs conseils d'administration, estimait que le salaire de ministre n'était pas assez élevé. Voir Alastair Sweeny, *George-Etienne Cartier. A Biography*, Toronto : McClelland and Stewart, 1976, p. 84-85.

<sup>202</sup> *DAL*, 27 mai 1853, vol. XI, 4<sup>e</sup> partie, p. 3149.

Le suffrage universel n'est pas dangereux aujourd'hui en Amérique parce qu'il y a de l'espace pour tout le monde et qu'avec un peu d'énergie et de travail, tous peuvent posséder. Mais le germe du mal sera là quand ces sociétés auront un peu vieilli, quand toutes les places seront remplies, et quand pour posséder il n'y aura d'autre ressource que le dépouillement, ce dépouillement se fera par le suffrage universel<sup>204</sup>.

Cartier ne va pas jusque-là. Il espère qu'avec la fin du régime seigneurial, la terre sera désormais accessible à tous, même aux plus miséreux. Il suffira d'avoir eu la patience d'amasser un petit pécule pour, le cas échéant, faire l'acquisition d'une terre à soi. Cet optimisme, c'est toute la réussite de Jean Rivard qui quitte son village pour défricher une terre en plein bois. Ce n'est qu'après avoir travaillé dur, acquis du bien et fondé un village qu'il se montre disponible pour la politique et les affaires de l'État.

\*

Les réformistes ne sont pas, en principe, opposés aux idées démocratiques. La majorité d'entre eux sont même d'accord avec l'idée que les communautés locales puissent, elles-mêmes, gérer leurs taxes. Comme nous avons pu le voir, les réformistes sont d'ardents défenseurs des institutions municipales et scolaires, en dépit du fait que celles-ci aient été créées par le Conseil spécial. Les réformistes considèrent que la démocratie libérale est l'« état social » naturel des nationalités qui vivent sur le sol américain. La nationalité canadienne ne fait donc pas exception à la règle. Cela étant, ils sont aussi pragmatiques et parfois impatients. D'une part, la plupart des réformistes s'opposent à une réforme importante de la représentation proposée par Chauveau. Ce dernier milite en faveur d'une représentation parlementaire proportionnelle à la population au nom du « libéralisme ». Les réformistes refuseront d'appuyer son projet de réforme, car ils préfèrent l'égalité des provinces à l'égalité des individus, ce qui constitue une entorse importante aux principes de base de la démocratie libérale. D'autre part, certains réformistes admettent mal que les ignares ou les moins fortunés puissent prendre part aux décisions de la collectivité, qu'elles soient locales ou nationales. À leurs yeux, les décisions politiques requièrent des capacités particulières. Les uns, comme Parent, mettent l'accent sur les « lettres », le

---

<sup>203</sup> *M*, 2 novembre 1852.

<sup>204</sup> *DAL*, 27 août 1852, vol. XI, 1<sup>ère</sup> partie, p. 163.

niveau d'éducation, surtout lorsqu'il s'agit de diriger une commission scolaire. Les autres, comme Cartier, insistent surtout sur la sagesse des propriétaires. Pas besoin d'avoir des bibliothèques entières pour être un bon décideur politique, soutient Cartier. Pour prendre part aux décisions, il faut du jugement, une certaine prudence : des qualités que possèdent habituellement les propriétaires, croit Cartier. Ces capacités politiques, estiment-ils, sont particulièrement importantes pour les Canadiens, car ils ont un retard à rattraper sur le plan scolaire et économique. Il n'y a donc pas de temps à perdre avec des illettrés qui ne comprennent rien à l'importance de l'éducation ou avec de grands philosophes qui ont certes beaucoup lu, mais qui n'ont pas l'expérience des choses concrètes qui leur permettrait de mieux juger des affaires de la Cité. C'est du moins ainsi que plusieurs réformistes justifient leur adhésion à ce que Pierre Rosenvallon appelle une démocratie « capacitaire ».

Les réformistes ne rejettent donc pas la « démocratie » comme principe de gouvernement, et ce malgré les impatiences de certains. S'ils estiment dangereux de précipiter les choses, d'accélérer inutilement la marche d'une histoire au dénouement connu, les réformistes restent convaincus que toutes les nationalités d'Amérique sont d'essence démocratique. Ce n'est donc pas la démocratie – en tant que principe – qui constitue un problème mais le rapport général au politique. Pour comprendre ce rapport trouble au politique, l'explication de Ralph Heintzman ne nous apparaît pas très satisfaisante. D'une part, parce que les réformistes ne songent nullement à confier certains secteurs de la vie collective à des instances non politiques. À titre d'exemple, les réformistes ne laisseront jamais entendre que le système éducatif serait mieux géré s'il échappait au contrôle des politiciens. D'autre part, leur « antipolitisme » ne peut se fonder sur un rejet du patronage puisqu'il s'agit, pour eux, de la grande victoire du « gouvernement responsable ». Cette revendication des places au sein de l'administration coloniale faisait même partie des 92 résolutions. Ce sont donc les réformistes qui, comme l'écrira Stéphane Kelly, vont gérer la « petite loterie coloniale », procéder aux nominations nécessaires, distribuer les récompenses. Cette victoire du gouvernement responsable devrait, logiquement, enthousiasmer les réformistes, leur faire voir la politique comme un lieu

d'accomplissement et de grandes réalisations. Or il n'en est rien. Notre hypothèse est que ce rapport acrimonieux au politique découle de deux facteurs.

Le premier facteur semble être lié à leur hantise de la délibération. Cette hantise découle d'une peur malade de la division et des déchirements au sein de la nationalité canadienne. Sur le strict plan de la culture politique, le grand événement de 1848 n'est donc pas l'obtention du gouvernement responsable mais l'élection des premiers rouges au Parlement du Canada-Uni. L'avènement de ce nouveau parti marque la fin de l'unité partisane des Canadiens. Ceux-ci ne forment plus un bloc. Pour la première fois de leur histoire politique, les Canadiens français sont divisés en deux forces politiques concurrentes qui s'opposent ouvertement sur la place publique. À partir de 1848, les chefs politiques de la nationalité canadienne ne parlent plus d'une seule voix. Cette division nouvelle est très mal vécue par les réformistes qui souhaiteraient incarner toute la nationalité. Précisons que cette unité qu'ils appellent de tous leurs vœux ne s'inscrit pas dans l'horizon philosophique du libéralisme économique. Il ne s'agit pas ici d'une recherche d'« harmonie » au sens où l'entend Fernande Roy dans son ouvrage sur les milieux d'affaires canadiens-français. Dans une société libérale, montre-t-elle, la concorde vise avant tout « l'harmonie des intérêts », c'est-à-dire une paix qui puisse assurer à chacun – surtout aux propriétaires – la quiétude nécessaire à l'accomplissement d'un travail utile que l'on fait d'abord pour soi, pour servir ses propres intérêts. Déchirés par les guerres civiles et par les luttes intestines, les nations ainsi plongées dans le désordre accaparent toutes les énergies productives de l'honnête homme et de la société. Dans une perspective libérale et marchande, l'harmonie est donc nécessaire à la prospérité et au développement économique du pays. Les réformistes, sauf quelques fois Parent, ne réclament pas, d'abord, l'unité au nom d'une prospérité à venir ou pour permettre aux forces vives de la nation de produire davantage, mais parce qu'ils considèrent leur nationalité fragile. Leur apologie de l'unité se situe presque exclusivement sur le terrain du politique. Comme nous le verrons dans la prochaine partie, nous ne sommes pas en train de dire que la prospérité n'intéresse pas les réformistes. C'est tout le contraire qui est vrai. L'unité n'est cependant pas justifiée au nom de la prospérité à promouvoir ou de la propriété à protéger. L'unité, telle qu'elle est

défendue dans le discours réformiste, constitue la vertèbre principale de la colonne morale de la nationalité. Même la *Revue canadienne*, pourtant très sympathique aux « idées libérales », regrette ce temps de « paix et d'unanimité » qui régnait autrefois, avant que Papineau et les rouges ne viennent diviser les « rangs libéraux »<sup>205</sup>. Certains aimeraient qu'il en soit autrement. « Nous regardons comme un véritable malheur pour le pays que nos hommes de talents et de science puissent rarement se rencontrer avec calme et sans passion sur le terrain de la discussion »<sup>206</sup>, déplore, résigné, le fils de l'historien Michel Bibaud.

Le second facteur qui nous permettrait de mieux comprendre le rapport trouble des réformistes au politique a beaucoup à voir avec le rôle qu'ils accordent aux idées politiques. Contrairement aux rouges et à Papineau, les réformistes sont relativement satisfaits des institutions en vigueur dans la colonie. De toute façon, disent plusieurs d'entre eux, ce ne sont pas les institutions politiques qui permettent à une nationalité de se développer plus rapidement, mais la vigueur morale des individus qui participent à ces mêmes institutions. Les vraies réformes à mettre en œuvre ne sont plus d'essence politique mais économiques et morales, comme nous le verrons dans les prochains chapitres. La politique, résume Chauveau dans *Charles Guérin*, n'est rien d'autre qu'un instrument de conservation, un moyen de préserver l'essentiel. Le vrai salut de la nationalité passe par d'autres moyens. Par la prospérité économique, la « moralisation » de chacun.

À notre avis, cette aversion pour le conflit et cette conviction que les hommes, bien plus que les institutions, devaient être rendus meilleurs font des réformistes des conservateurs. Ce conservatisme politique est l'expression d'une tension, voire même d'un paradoxe. Les réformistes considèrent que la démocratie libérale, le *self-government*, est l'état social normal de la nationalité canadienne, mais ils veulent à tout prix restreindre le plus possible la délibération, contrer les déchirements et parler au nom de toute la nationalité. Ce paradoxe nous amène donc à nuancer leur libéralisme. Si par « libéral », on entend le

---

<sup>205</sup> *RC*, 15 novembre 1848.

<sup>206</sup> *M*, 24 septembre 1853.

partage du pouvoir entre les plus méritants, qu'ils soient propriétaires ou plus éduqués que la moyenne, la réponse est probablement positive. En revanche, si on associe « libéral » à une conception exigeante de la délibération publique, à une éthique de la libre discussion, la réponse est clairement négative, car le libéralisme politique admet le conflit, à la condition bien sûr que celui-ci se déploie à l'intérieur d'un cadre formel : le Parlement.

